

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 381

12 février 2015

SOMMAIRE

Aerospace Services S.A.	18247	Europe Shipping A.G.	18245
A.I.O.F. Holding S.A.	18283	Eurosuez (Luxembourg) S.C.A.	18245
A.M.P. S.à r.l.	18242	Everop Square 1 S.A.	18270
A.N.W. s.à.r.l.	18242	FLASHiZ International	18256
Apple (Lux) Liegenschaften S.à r.l.	18242	Flexim Europe S.à r.l.	18262
Aredress S.à r.l.	18243	Isaac Management S.à r.l. & Partners S.C.A.	18251
Argyle Luxco 1 S.à r.l.	18242	KAMPEN Société Anonyme	18246
Auris Luxembourg III S.A.	18243	Leofin Investissements S.A.	18246
Auris Luxembourg III S.à r.l.	18243	Lotsa Holding S.A.	18284
Aviva Investors Polish Retail S.à r.l.	18243	Mica Properties S.à r.l.	18246
Bristol-Myers Squibb Luxembourg Inter- national S.C.A.	18283	Michel Wolsfeld S.à r.l.	18246
Calliste S.A.	18248	Posal S.A.	18286
Cantac S.A.	18248	RBS Market Access	18244
C&F Immo S.à r.l.	18248	Rock Ridge RE 22	18287
Cheryl Investissements S.A.	18248	Saint Jacques Promotion S.A.	18261
Clarac S.A.	18247	Santec Holdings S.à r.l.	18242
Construction de métal Gerhard Reh	18247	Skélia S.à r.l.	18244
Corning Finance Luxembourg S.à r.l.	18248	SOCIÉTÉ INTERNATIONALE TOURIS- ME HOTELLERIE ET LOISIRS S.A., en abrégé S.I.T.H.E.L. S.A.	18244
Dimmer S.à r.l.	18262	Spirit Services Holdings, S.à r.l.	18254
Elvafin S.A.	18245	Sport 3000 S.A.	18247
EMM Euromultimédia S.A.	18245	Sunset S.à r.l.	18243
Enersave S.A.	18249	Tidalwave Holdings II S.à r.l.	18272
Etablissement Osch et Fils S.à r.l.	18245		
ETV Capital S.A.	18243		

A.M.P. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1512 Luxembourg, 72, boulevard Prince Félix.
R.C.S. Luxembourg B 59.084.

Le bilan au 31/12/2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 15/01/2015.

Référence de publication: 2015007607/10.

(150009079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2015.

A.N.W. s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9780 Wintrange, Maison 30.
R.C.S. Diekirch B 101.613.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015007608/10.

(150008800) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2015.

Argyle Luxco 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 174.735.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Argyle Luxco 1 S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2015007622/11.

(150008399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2015.

Apple (Lux) Liegenschaften S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 127.117.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 Janvier 2015.

Sanne Group (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2015007620/11.

(150008643) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2015.

Santec Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 185.260.

Les statuts coordonnés au 08/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12/01/2015.

Me Cosita Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2015006693/12.

(150006736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2015.

ETV Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 96.982.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 43 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015006287/9.

(150006741) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2015.

Aviva Investors Polish Retail S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.262.500,00.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 16, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 111.663.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A Luxembourg, le 15 janvier 2015.

Référence de publication: 2015007633/10.

(150009535) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2015.

Auris Luxembourg III S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. Auris Luxembourg III S.A.).

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 186.964.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 13 octobre 2014 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 13 novembre 2014.

Référence de publication: 2015006002/11.

(150006985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2015.

Aredress S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 250.000,00.

Siège social: L-1445 Luxembourg, 1A, rue Thomas Edison.
R.C.S. Luxembourg B 179.250.

Les comptes annuels pour la période du 30 juillet 2013 (date de constitution) au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2015.

Référence de publication: 2015007621/11.

(150008494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2015.

Sunset S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 104.817.

Les statuts coordonnés au 08/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12/01/2015.

Me Cosita Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2015005790/12.

(150005817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2015.

Skélia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 20, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 133.392.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015007498/10.

(150007618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2015.

RBS Market Access, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 78.567.

Le Conseil d'administration a pris note de la démission de Monsieur Daniel Barker, The royal Bank of Scotland N.V. London Branch, Bishopsgate 250, EC2M 4AA Londres, de ses fonctions d'administrateur, à compter du 12 Septembre 2014.

Pour RBS MARKET ACCESS

SICAV

RBC Investor Services Bank S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2015006683/14.

(150007268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2015.

SOCIETE INTERNATIONALE TOURISME HOTELLERIE ET LOISIRS S.A., en abrégé S.I.T.H.E.L. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 45, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 170.141.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'assemblée générale extraordinaire du 23 décembre 2014 que:

1. La démission de Madame Emilie TISSOT en sa qualité de commissaire aux comptes de la Société avec effet immédiat est acceptée.

2. L'Assemblée Générale décide de nommer la société Magister Audit Services S.à R.L., Société à Responsabilité Limitée, 45 Avenue de la Liberté, L - 1931 Luxembourg, RCS 183.813, en tant que nouveau Commissaire aux Comptes, en remplacement du Commissaire aux Comptes démissionnaire. Le nouveau commissaire terminera son mandat à l'assemblée générale statutaire appelée à délibérer sur les comptes annuels 2017;

3. L'Assemblée Générale accepte la démission de Monsieur Alexandre BARDOT en sa qualité d'administrateur de la Société avec effet immédiat.

4. L'Assemblée Générale décide de nommer Monsieur Pierre MESTDAGH, employé privé, né le 21 novembre 1961 à Etterbeek (Belgique), résidant professionnellement au 45 avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, comme administrateur de la société. L'administrateur terminera le mandat de Monsieur Bardot soit jusqu'à l'assemblée générale statutaire appelée à délibérer sur les comptes annuels 2017;

5. L'Assemblée décide de modifier la date de fin de mandat de Mr ALLART pour qu'elle coïncide avec les dates de fin de mandat des autres administrateurs. Son mandat se terminera donc à l'assemblée générale statutaire appelée à délibérer sur les comptes annuels 2017.

6. Messieurs Stéphane Allart et Olivier Dedobbeleer ont changé d'adresse professionnelle et résident désormais au 45, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Luxembourg.

Référence de publication: 2015005815/30.

(150005235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2015.

EMM Euromultimédia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 16A, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 50.278.

Les comptes annuels clos au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015007898/10.

(150008355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2015.

Elvafin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1538 Luxembourg, 2, place de France.

R.C.S. Luxembourg B 24.996.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015007892/10.

(150008677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2015.

Europe Shipping A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-5550 Remich, 20, rue de Macher.

R.C.S. Luxembourg B 83.558.

Der Jahresabschluss zum 31. Dezember 2013 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Unterschrift.

Référence de publication: 2015007917/11.

(150008444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2015.

Eurosuez (Luxembourg) S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 35.550.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Eurosuez (Luxembourg) S.C.A.

CACEIS BANK LUXEMBOURG

Référence de publication: 2015007919/11.

(150009148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2015.

Etablissement Osch et Fils S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9420 Vianden, 7, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 92.858.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ETABLISSEMENT OSCH ET FILS S.à.r.l.

Société à responsabilité limitée

FIDUCIAIRE DES P.M.E. SA

Référence de publication: 2015007913/12.

(150008841) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2015.

Leofin Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 103.614.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2014.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2015008161/11.

(150008450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2015.

KAMPEN Société Anonyme, Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 24.010.

Le bilan au 31.12.2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2015.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L - 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2015008121/14.

(150008959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2015.

Mica Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 4-6, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 180.651.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 Septembre 2014.

MICA PROPERTIES S.à r.l.

Rachel Hafedh

Gérant

Référence de publication: 2015008193/14.

(150008817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2015.

Michel Wolsfeld S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2336 Luxembourg, 21, Montée Pilate.

R.C.S. Luxembourg B 122.599.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 15 janvier 2015.

Pour MICHEL WOLSFELD S.à r.l.

COFA S.à r.l.

18, rue de la Gare

L - 7535 Mersch

Signature

Référence de publication: 2015008194/15.

(150009492) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2015.

Clarac S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3862 Schifflange, 56A, Cité Op Soltgen.

R.C.S. Luxembourg B 93.790.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015007039/9.

(150007978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2015.

Construction de métal Gerhard Reh, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6778 Grevenmacher, 3, Schaffmill.

R.C.S. Luxembourg B 147.533.

Der Jahresabschluss zum 31. Dezember 2013 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Unterschrift.

Référence de publication: 2015007753/11.

(150008336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2015.

Aerospace Services S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 73.268.

Par la présente, nous vous informons que, en date du 1^{er} janvier 2015, le contrat de domiciliation conclu avec la société sous rubrique, qui avait son siège au 15 rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg, a pris fin.

Luxembourg, le 12 Janvier 2015.

*Pour Vistra (Luxembourg) S.à r.l.**Société domiciliataire*

Wim Ritz / Gerry Mullen

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2015006919/13.

(150008032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2015.

Sport 3000 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 75.875.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 9 janvier 2015

Sont nommés administrateurs, leur mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2019:

- Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L - 1653 Luxembourg;

- Monsieur Marc ALBERTUS, employé privé, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L - 1653 Luxembourg;

- Monsieur Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L - 1653 Luxembourg, Président.

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2019:

- AUDIEX S.A., Société Anonyme, 9, rue du Laboratoire, L - 1911 Luxembourg.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 9 janvier 2015.

Référence de publication: 2015006755/21.

(150007168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2015.

C&F Immo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5752 Frisange, 2A, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 148.800.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015007739/9.

(150008673) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2015.

Calliste S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9240 Diekirch, 44, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 94.660.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015007761/10.

(150008338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2015.

Cheryl Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.
R.C.S. Luxembourg B 73.159.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2015007774/10.

(150008687) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2015.

Corning Finance Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.
R.C.S. Luxembourg B 118.156.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 de la Société Corning Finance Luxembourg S.à r.l. ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Corning Finance Luxembourg S.à r.l.

Référence de publication: 2015007758/11.

(150009402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2015.

Cantac S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 134.138.

Les comptes annuels au 30.06.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2015.

Pour: CANTAC S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Référence de publication: 2015007762/14.

(150008845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2015.

Enersave S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 10, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 193.519.

STATUTS

L'an deux mille quatorze, le vingt-quatre décembre.

Par devant Nous Maître Danielle KOLBACH, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, agissant en remplacement de son confrère empêché Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, lequel dernier restera dépositaire de la minute, (Grand-Duché de Luxembourg), soussignée;

A COMPARU:

La société anonyme SAVEINVEST S.A., SPF., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 10, boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce de et à Luxembourg B 174130, ici représentée par Christina SCHMIT, employée, demeurant professionnellement à Junglinster, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La prédite procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante a, représentée comme dit ci-avant, requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il existe une société de participations financières sous forme de société anonyme et sous la dénomination de ENERSAVE S.A..

Art. 2. La durée de la société est illimitée.

Art. 3. Le siège social de la société est établi à Luxembourg.

Si des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se présentent ou paraissent imminents, le siège pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire restera luxembourgeoise.

Art. 4. La société a pour objet toutes prises de participations sous quelque forme que ce soit dans des entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition par voie d'achat, d'échange, de souscription, d'apport et de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par voie de vente, d'échange et de toute autre manière de parts sociales et valeurs mobilières de toutes espèces; le contrôle et la mise en valeur de ces participations, notamment grâce à l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties; l'emploi de ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, marques et brevets de toute origine, l'acquisition par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, de tous titres et brevets, la réalisation par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et la mise en valeur de ces affaires et brevets.

La société pourra effectuer toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites et susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à cinquante mille euros (50.000,- EUR), représenté par cinq cents (500) actions de cent euros (100,-EUR) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 6. La société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la société. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration peut prêter ou emprunter à court ou à long terme, même au moyen d'émissions d'obligations avec ou sans garantie; ces obligations pourront, sur autorisation préalable de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, être converties en actions.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La société sera engagée par la signature collective de deux administrateurs ou la seule signature de toute personne à laquelle pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième lundi du mois de février à 08.30 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Pour pouvoir assister à l'assemblée générale, les propriétaires d'actions au porteur doivent en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Lorsque la société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

Art. 14. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Disposition transitoire

- 1) Par dérogation le premier exercice social commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2015.
- 2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2016.

Souscription et libération

Les cinq cents (500) actions de la nouvelle société ont été souscrites par la société SAVEINVEST S.A., SPF, préqualifiée.

Toutes les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de cinquante mille euros (50.000,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève à environ mille cent cinquante euros. (1.150,- EUR).

Décisions de l'actionnaire unique

Et aussitôt l'actionnaire unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

Sont nommés aux fonctions d'administrateurs:

- Monsieur Alexis DE BERNARDI, expert-comptable, né à Luxembourg, le 13 février 1975, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont;

- Monsieur Régis DONATI, expert-comptable, né à Briey (France), le 19 décembre 1965, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont; et

- Madame Mireille ROSE, expert-comptable, née à Thionville (France), le 22 juillet 1975, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 10, Boulevard Royal.

Deuxième résolution

Est nommé commissaire aux comptes:

Monsieur Robert REGGIORI, expert-comptable, né à Metz (France), le 15 novembre 1966, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

Troisième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de 2015.

Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée à L-2449 Luxembourg, 10, boulevard Royal.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Christina SCHMIT, Danielle KOLBACH

Enregistré à Grevenmacher, le 31 décembre 2014. Relation GRE/2014/5444. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Claire PIERRET.

Référence de publication: 2015006274/127.

(150007188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2015.

Isaac Management S.à r.l. & Partners S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 158.442.

In the year two thousand and fourteen, on the fifteenth day of December.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

Is held

an extraordinary general meeting of the shareholders of the partnership limited by shares (société en commandite par actions) Isaac Management S.à r.l. & Partners S.C.A., with registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 158442 (hereinafter, the Company), established pursuant to a deed of the undersigned notary, dated December 20, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 811 dated April 26, 2011, which bylaws have been last amended pursuant to a deed of the undersigned notary dated October 17, 2013 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 3096 dated December 12, 2013.

The meeting is chaired by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, having her professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

The chairman appointed as secretary and scrutineer Mrs Claudia ROUCKERT, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to act that:

I. The shareholders are represented by virtue of six (6) proxies given under private seal during the month of December 2014, and that the number of their shares is shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary and scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be registered with these minutes.

II. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation representing the entire share capital of the Company, presently set at six hundred sixty-two thousand two hundred seventy-five Euros and ninety-five cents (EUR 662.275,95) are present or represented at the present general meeting so that the meeting can validly decide on all the items of its agenda.

III. The agenda of the meeting is the following:

1. Decrease of the share capital of the Company by an amount of five thousand five hundred seventy-two Euros and twenty cents (EUR 5.572,20) in order to bring it from its current amount of six hundred sixty-two thousand two hundred seventy-five Euros and ninety-five cents (EUR 662.275,95) to six hundred fifty-six thousand seven hundred three Euros and seventy-five cents (EUR 656.703,75), by cancellation of thirty-seven thousand one hundred forty-eight (37.148) class C share, with a nominal value of fifteen cents of Euros (EUR 0,15) each, held by Cayman Isaac Holdings L.P., an exempted limited partnership established and existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at PO Box

309, c/o Maples Corporate Services Limited, Uglan House, Grand Cayman KY1-1104, Cayman Islands and registered with the Trade and Companies Register of the Cayman Islands under number WK-44411, in the share capital of the Company (the Cancelled Shares), and reimbursement of the Cancelled Shares by payment in cash in the aggregate amount of five thousand five hundred seventy-two Euros and twenty cents (EUR 5.572,20);

2. Acknowledgment that, pursuant to the provisions of articles 69(2) and (3) of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, the repayment to Cayman Isaac Holdings L.P., prenamed, may only be completed after (i) the mandatory thirty (30) day period from the publication of the present deed with the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations or (ii) if creditors exercise their opposition rights, after satisfaction of such creditors or decision of the judge considering that the opposition is irrelevant;

3. Subsequent restatement of article 5 paragraph 1 of the Company's article of association to give it henceforth the following content:

“ **Art. 5.** The subscribed share capital of the Company is set at six hundred fifty-six thousand seven hundred three Euros and seventy-five cents (EUR 656.703,75) represented by one million five hundred ninety-eight thousand seven hundred twenty (1.598.720) class A ordinary shares (hereinafter, the Class A Ordinary Shares), two million seven hundred sixty-one thousand six hundred eighty-six (2.761.686) class B ordinary shares (hereinafter, the Class B Ordinary Shares), seventeen thousand six hundred thirteen (17.613) class C ordinary shares (hereinafter, the Class C Ordinary Shares) and six (6) management shares (hereinafter the Management Shares), all with a nominal value of fifteen cents of Euro (EUR 0,15) each.”

IV. The meeting, after deliberation, unanimously takes the following resolutions:

First resolution

The meeting resolves to decrease the share capital of the Company by an amount of five thousand five hundred seventy-two Euros and twenty cents (EUR 5.572,20) in order to bring it from its current amount of six hundred sixty-two thousand two hundred seventy-five Euros and ninety-five cents (EUR 662.275,95) to six hundred fifty-six thousand seven hundred three Euros and seventy-five cents (EUR 656.703,75), by cancellation of the Cancelled Shares, and to reimburse the Cancelled Shares by payment in cash in the aggregate amount of five thousand five hundred seventy-two Euros and twenty cents (EUR 5.572,20).

Second resolution

The meeting resolves to acknowledge that, pursuant to the provisions of articles 69(2) and (3) of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, the repayment to Cayman Isaac Holdings L.P., prenamed, may only be completed after (i) the mandatory thirty (30) day period from the publication of the present deed with the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations or (ii) if creditors exercise their opposition rights, after satisfaction of such creditors or decision of the judge considering that the opposition is irrelevant.

Third resolution

The meeting resolves to restate article 5 paragraph 1 of the Company's bylaws to give it henceforth the following content:

“ **Art. 5.** The subscribed share capital of the Company is set at six hundred fifty-six thousand seven hundred three Euros and seventy-five cents (EUR 656.703,75) represented by one million five hundred ninety-eight thousand seven hundred twenty (1.598.720) class A ordinary shares (hereinafter, the Class A Ordinary Shares), two million seven hundred sixty-one thousand six hundred eighty-six (2.761.686) class B ordinary shares (hereinafter, the Class B Ordinary Shares), seventeen thousand six hundred thirteen (17.613) class C ordinary shares (hereinafter, the Class C Ordinary Shares) and six (6) management shares (hereinafter the Management Shares), all with a nominal value of fifteen cents of Euro (EUR 0,15) each.”

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the members of the bureau and to the proxy holder of the appearing persons, who are known to the notary by their full name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le quinze décembre.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société en commandite par actions de droit luxembourgeois «Isaac Management S.à r.l. & Partners S.C.A.», ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 158442 (ci-après, la Société), constituée par acte du notaire soussigné, le 20 décembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 26 avril 2011, sous le numéro 811 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire soussigné, en date du 17 octobre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en date du 6 décembre 2013, sous le numéro 3096.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch/Alzette, Grand Duché de Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et comme scrutateur Madame Claudia ROUCKERT, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch/Alzette, Grand Duché de Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter que:

I. Les actionnaires présents ou représentés en vertu de six (6) procurations données sous acte sous seing privé en décembre 2014, et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Il apparaît de cette liste de présence que toutes les actions en circulation représentant la totalité du capital social de la Société, établi à six cent soixante-deux mille deux cent soixante-quinze Euros et quatre-vingt-quinze centimes (EUR 662.275,95), toutes entièrement libérées, sont présentes ou représentées à la présente assemblée, de sorte que l'assemblée peut valablement décider sur tous les points portés à son ordre du jour.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Réduction du capital social de la Société à concurrence de cinq mille cinq cent soixante-douze Euros et vingt centimes (EUR 5.572,20) pour le réduire de son montant actuel de six cent soixante-deux mille deux cent soixante-quinze Euros et quatre-vingt-quinze centimes (EUR 662.275,95) à six cent cinquante-six mille sept cent trois Euros et soixante-quinze centimes (EUR 656.703,75), par l'annulation de trente-sept mille cent quarante-huit (37.148) actions ordinaires de catégorie C ayant une valeur nominale de quinze centimes d'Euro (EUR 0,15) chacune, détenues par Cayman Isaac Holdings L.P., une société établie et existante selon les lois des Iles Caïmans, ayant son siège social au PO Box 309, c/o Maples Corporate Services Limited, Ugland House, Grand Cayman KY1-1104, Iles Caïmans, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés des Iles Caïmans sous le numéro WK-44411, dans le capital social de la Société (les Actions Annulées), et remboursement des Actions Annulées par paiement en numéraire d'une valeur totale de cinq mille cinq cent soixante-douze Euros et vingt centimes (EUR 5.572,20);

2. Reconnaissance que suivant les articles 69(2) et (3) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, le remboursement à Cayman Isaac Holdings L.P., précitée, ne peut se faire qu'une fois écoulée (i) la période obligatoire de trente (30) jours à compter de la publication du présent procès-verbal au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations ou (ii) si les créanciers exercent leurs droits d'oppositions, après satisfaction donnée à ces créanciers ou décision du juge déclarant l'opposition comme non-pertinente;

3. Subséquente refonte du paragraphe premier de l'article 5 des statuts de la Société pour lui donner le contenu suivant:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à six cent cinquante-six mille sept cent trois Euros et soixante-quinze centimes (EUR 656.703,75), représenté par un million cinq cent quatre-vingt-dix-huit mille sept cent vingt (1.598.720) actions ordinaires de catégorie A (ci-après les Actions de Catégorie A), deux millions sept cent soixante et un mille six cent quatre-vingt-six (2.761.686) actions ordinaires de catégorie B (ci-après les Actions de Catégorie B), dix-sept mille six cent treize (17.613) actions ordinaires de catégorie C (ci-après les Actions de Catégorie C) et six (6) actions de commandité (ci-après les Actions de Commandité), d'une valeur nominale de quinze centimes d'Euro (EUR 0,15) chacune.»

IV. L'assemblée, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de réduire le capital social de la Société à concurrence de cinq mille cinq cent soixante-douze Euros et vingt centimes (EUR 5.572,20) pour le réduire de son montant actuel de six cent soixante-deux mille deux cent soixante-quinze Euros et quatre-vingt-quinze centimes (EUR 662.275,95) à six cent cinquante-six mille sept cent trois Euros et soixante-quinze centimes (EUR 656.703,75), par l'annulation des Actions Annulées, et de rembourser les Actions Annulées par paiement en numéraire d'une valeur totale de cinq mille cinq cent soixante-douze Euros et vingt centimes (EUR 5.572,20).

Deuxième résolution

L'assemblée reconnaît que conformément aux articles 69(2) et (3) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée, le remboursement à Cayman Isaac Holdings L.P., précitée, ne pourra se faire qu'une fois (i) écoulée la période obligatoire de trente (30) jours à compter de la publication du présent procès-verbal au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, ou (ii) si les créanciers exercent leurs droits d'opposition, après satisfaction donnée à ces créanciers ou décision du juge déclarant l'opposition comme non-pertinente.

Troisième résolution

L'assemblée décide de refondre intégralement le paragraphe premier de l'article 5 des statuts de la Société pour lui donner le contenu suivant:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à six cent cinquante-six mille sept cent trois Euros et soixante-quinze centimes (EUR 656.703,75), représenté par un million cinq cent quatre-vingt-dix-huit mille sept cent vingt (1.598.720) actions ordinaires de catégorie A (ci-après les Actions de Catégorie A), deux millions sept cent soixante et un mille six cent quatre-vingt-six (2.761.686) actions ordinaires de catégorie B (ci-après les Actions de Catégorie B), dix-sept mille six cent treize (17.613) actions ordinaires de catégorie C (ci-après les Actions de Catégorie C) et six (6) actions de commandité (ci-après les Actions de Commandité), d'une valeur nominale de quinze centimes d'Euro (EUR 0,15) chacune.»

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT PROCES-VERBAL, fait et passé à Esch/Alzette, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau et au mandataire des personnes comparantes, connus du notaire par leur nom et prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Rouckert, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 19 décembre 2014. Relation: EAC/2014/17740. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2015006393/168.

(150006994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2015.

Spirit Services Holdings, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 145.708.

In the year two thousand fourteen, on the 12th day of December.

Before Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

There appeared

Spirit Catalogue Holdings, S.à r.l., Luxembourg société à responsabilité limitée, having its registered office at 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 145.707 (the Sole Shareholder),

duly represented by Mrs Céline Haeck, private employee, with professional address at 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange, or any other employee of SHRM Financial Services (Luxembourg) S.A.,

by virtue of a proxy given under private seal dated of December 11th, 2014, which after having been signed "ne varietur" by the appearing proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party is the sole shareholder of Spirit Services Holdings, S.à r.l., Luxembourg société à responsabilité limitée with registered office at 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 145.708 (the Company). The Company has been incorporated on April 3, 2009 pursuant to a deed of Me Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N°-899 of April 28, 2009.

The Articles of Incorporation of the Company have been amended twice and for the last time on 18 May 2009 pursuant to a deed drawn up by Me Joseph Elvinger, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2395 of December 9th, 2009.

The sole shareholder, represented as stated above, requested the undersigned notary to document the following:

First resolution

The sole shareholder resolves that each financial year of the Company shall begin on January 1st and end on December 31st of the same year.

The sole shareholder resolves that the current financial year (2015) which started on April 6th, 2014 shall end on December 31st, 2014.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the sole shareholder resolved to amend article 13.1. of the articles of incorporation as follows:

" **Art. 13.1.** The financial year begins on the first (1st) January each year and ends on the thirty first (31st) December of the same year"

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of this deed, are estimated at approximately nine hundred fifty euro (950.- Euros).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, he signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

En l'an deux mille quatorze, le douze décembre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire résident à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu

Spirit Catalogue Holdings, S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social se situe à 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange, inscrite au Registre des Sociétés sous le numéro B 145.707 (l'Associé Unique).

ici représentée par Madame Céline Haeck, employé privé, demeurant professionnellement au 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange, ou toute autre employé de SHRM Financial Services (Luxembourg) S.A.,

spécialement mandaté à cet effet par procuration donnée sous seing privé en date du 11 décembre 2014, laquelle, signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

La partie comparante est l'associée unique de Spirit Services Holdings, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 145.708 (la Société). La Société a été constituée le 3 avril 2009 suivant un acte de Me Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 899 du 28 avril 2009.

Les statuts de la Société ont été modifiés une fois le 18 mai 2009 suivant un acte reçu par Me Joseph Elvinger, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2395 du 9 décembre 2009.

L'associée unique, représentée comme stipulé ci-dessus, requiert le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Première résolution

L'associée unique décide que chaque exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier et se clôture le 31 décembre de la même année.

L'associée unique décide que l'exercice social en cours (2015), ayant débuté le 6 avril 2014, prendra fin 31 décembre 2014.

Seconde résolution

Suite à la résolution qui précède, l'associée unique a décidé de modifier l'article 13.1. des statuts de la Société comme suit:

" **Art. 13.1.** L'exercice social commence le premier (1) janvier de chaque année et se termine le trente et un (31) décembre de la même année."

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature, payables par la Société en raison du présent acte, sont évalués approximativement à neuf cent cinquante euros (950,- euros).

Déclaration

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, le texte étant suivi d'une version française, et qu'à la demande du même mandataire, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Haeck, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 15 décembre 2014. Relation: LAC/2014/60190. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2015.

Référence de publication: 2015005782/93.

(150006016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2015.

FLASHiZ International, Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 180.102.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-second day of the month of December, before Maître Edouard DELOSCH, notary residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting of shareholders (the "Meeting"), of FLASHiZ International, a public limited liability company (société anonyme) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46a, avenue J.-F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) (the "RCS") under registration number B 180.102, incorporated on 2 September 2013 pursuant to a deed of the undersigned notary published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2652 dated 24 October 2013. The articles of association of the Company have been amended for the last time on 2nd June 2014 pursuant to a deed of the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2399, dated 6 September 2014.

The Meeting was opened at 10:45 a.m.

The Meeting was presided by Mrs. Anne LEFEBVRE, private employee, professionally residing in Luxembourg (the "Chairman").

The Chairman appointed as Secretary Mrs. Aukse POEHLE, private employee, residing professionally in Luxembourg (the "Secretary").

The Meeting elected as scrutineer Mrs. Anne LEFEBVRE, private employee, professionally residing in Luxembourg (the "Scrutineer"), forming together, with the President and the Secretary, the bureau of the Meeting (the "Bureau"). The Chairman declared and requested the notary to state that:

1. BNP Paribas Personal Finance S.A., a public limited liability company (société anonyme) incorporated and existing under the laws of France, having its registered office at 1 Boulevard Haussman, F-75009 Paris, France, and registered with the Trade and Companies Register of Paris under number 542 097 902, being the holder of six hundred and seventy seven thousand, three hundred and ninety-seven (677,397) class A shares of the Company (the "Class A Shareholder"),

here represented by Me Laura HOMINAL, lawyer, professionally residing in Luxembourg, pursuant to a proxy given under private seal.

Such proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the Class A Shareholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with it with the registration authorities.

2. Efflam Limited, a private limited company incorporated and registered in England and Wales with company number 08774073 whose registered office is at 15 Galena Road, Hammersmith, London W6 OLT, being the current holder of five million, seven hundred and seventy four thousand and two (5,774,002) class B shares of the Company (the "First Class B Shareholder"),

here represented by Mrs. Anne LEFEBVRE, professionally residing in Luxembourg, pursuant to a proxy given under private seal.

Such proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the Class B Shareholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with it with the registration authorities.

3. Both the Class A Shareholder and the Class B Shareholder (each a "Shareholder" and together the "Shareholders" as the case may be) represented at the present Meeting confirmed having had full knowledge of the Agenda (as this term is defined below) ahead of the Meeting and waived their rights to any prior convening notice thereof so that the Meeting can validly decide on all items of the Agenda.

4. The number of shares held by each Shareholder represented at the present Meeting was shown on an attendance list signed by the proxyholders, the Bureau and the undersigned notary (the "Attendance List").

5. The Attendance List will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

6. As it appears from the Attendance List, all of the six million four hundred fifty one thousand three hundred and ninety-nine (6,451,399) outstanding shares of the Company were duly and validly represented at the Meeting so that the Meeting was regularly constituted and can validly decide on all items of the Agenda (as this term is defined below).

The Chairman stated that the agenda of the Meeting (the "Agenda") was as follows:

Agenda

1. Increase of the issued share capital of the Company by an aggregate amount of four million, six hundred and ten thousand, two hundred and forty-eight Euro (EUR 4,610,248) so as to bring it from its current amount of six million, four hundred and fifty-one thousand, three hundred and ninety-nine Euro (EUR 6,451,399) up to a new amount of eleven million, sixty one thousand, six hundred and forty-seven Euro (EUR 11.061.647.-) through the creation and issuance of (i) four hundred and eighty four thousand and seventy-six (484,076) class A shares of the Company (the "New Class A Shares"), and (ii) four million, one hundred and twenty six thousand, one hundred and seventy-two (4,126,172) class B shares of the Company (the "New Class B Shares"), all having a nominal value of one Euro (EUR 1) each (together referred to as the "New Shares") for a total subscription price of four million, six hundred and ten thousand, two hundred and forty-eight Euro (EUR 4,610,248) (the "Subscription Price");

2. Subscription (i) for the New Class A Shares by the Class A Shareholder and (ii) the New Class B Shares by the First Class B Shareholder and FEXCO, an unlimited liability company established under the laws of Ireland, registered with the Companies Registration Office in Ireland under registration number 83934, and having its registered office at FEXCO Financial Services Centre, Iveragh Road, Killorglin, County Kerry, Ireland (the "Second Class B Shareholder") in the proportions set out in the table below:

Subscribers	Class of Shares	Number of Shares	Subscription price
Class A Shareholder	Class A	484,076	€ 484.076
First Class B Shareholder	Class B	2,915,172	€ 2.915.172
Second Class B Shareholder	Class B	1,211,000	€ 1.211.000

3. Allocation of an amount of four million, six hundred and ten thousand, two hundred and forty-eight Euro (EUR 4.610.248.-) to the share capital of the Company;

4. Amendment of article 5 of the articles of association of the Company;

5. Extension of the term of the directorship of Gavin O'Neill until the date on which the annual general meeting of shareholders of the Company resolving on the annual accounts of the Company for the financial year ending 31 December 2014 shall be held;

6. Appointment of Tan Chung Yaw a.k.a Richard Tan as a new director of the Company until the date on which the annual general meeting of shareholders of the Company resolving on the annual accounts of the Company for the financial year ending 31 December 2014 shall be held; and

7. Resignation of Ernst & Young as auditors of the Company and appointment of The Clover as commissaire aux comptes of the Company.

After the foregoing was approved by the Meeting, the Shareholders approved on an unanimous basis the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolved to increase the issued share capital of the Company by an aggregate amount of four million, six hundred and ten thousand, two hundred and forty-eight Euro (EUR 4.610.248.-) so as to bring it from its current amount of six million, four hundred and fifty-one thousand, three hundred and ninety-nine Euro (EUR 6.451.399.-) up to a new amount of eleven million, sixty one thousand, six hundred and forty-seven Euro (EUR 11.061.647.-) through the creation and issuance of (i) four hundred and eighty four thousand and seventy-six (484,076) class A shares of the Company (the "New Class A Shares"), and (ii) four million, one hundred and twenty six thousand, one hundred and seventy-two (4,126,172) class B shares of the Company (the "New Class B Shares"), all having a nominal value of one Euro (EUR 1) each (together referred to as the "New Shares") for a total subscription price of four million, six hundred and ten thousand, two hundred and forty-eight Euro (EUR 4.610.248.-) (the "Subscription Price").

The Shareholders, duly and validly represented for the purpose hereof as stated above, hereby expressly waive, to the extent necessary and/or required, their preferential subscription right (droit préférentiel de souscription) for the purpose

of the issuance of the New Shares, in accordance with both the provisions of article 32-3 of the Luxembourg law governing commercial companies of 10 August 1915, as amended, and the articles of association of the Company.

Second resolution

Thereupon, (i) the New Class A Shares have been subscribed by the Class A Shareholder, (ii) the New Class B Shares have been subscribed by the First Class B Shareholder and the Second Class B Shareholder, and (iii) the Subscription Price has been paid respectively by the Class A Shareholder, the First Class B Shareholder and the Second Class B Shareholder in the proportions set out below:

Subscribers	Class of Shares	Number of Shares	Subscription price
Class A Shareholder	Class A	484,076	€ 484.076
First Class B Shareholder	Class B	2.915.172	€ 2.915.172
Second Class B Shareholder	Class B	1.211.000	€ 1.211.000

Third resolution

The total Subscription Price was fully paid up and an amount of four million, six hundred and ten thousand, two hundred and forty-eight Euro (EUR 4.610.248.-) was allocated to the share capital account of the Company.

Evidence of the payment of the Subscription Price was shown to the undersigned notary.

Fourth resolution

The Meeting unanimously resolved to amend article 5 of the articles of association of the Company as set forth below:

" **Art. 5. Share capital.** The share capital of the Company is set at eleven million, sixty one thousand, six hundred and forty-seven Euro (EUR 11.061.647.-) consisting of eleven million, sixty one thousand, six hundred and forty-seven (11,061,647) ordinary shares of the Company divided into one million, one hundred and sixty one thousand, four hundred and seventy-three (1,161,473) class A shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each (collectively, the "Class A Shares" and individually a "Class A Share") and nine million nine hundred thousand, one hundred and seventy-four (9,900,174) class B shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each (collectively, the "Class B Shares" and individually a "Class B Share"), all Class A Shares and all Class B Shares being in registered form. Unless otherwise agreed in any shareholders or similar agreement(s) entered into from time to time among some or all of the shareholders of the Company, the Class A Shares and the Class B Shares shall bear the same rights.

The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution adopted by the General Meeting in the manner required for amendment of the Articles, as prescribed in article 22 below.

Fifth resolution

The Meeting unanimously resolved to extend the term of the directorship of Gavin O'Neill until the date on which the annual general meeting of shareholders of the Company resolving on the annual accounts of the Company for the financial year ending 31 December 2014 shall be held.

Sixth resolution

The Meeting unanimously resolved to appoint Tan Chung Yaw a.k.a Richard Tan, born in Singapore, on 3 May 1964, having his professional address at 3 Shenton Way, 17-03, Shenton House, Singapore (068805) as new director of the Company until the date on which the annual general meeting of shareholders of the Company resolving on the annual accounts of the Company for the financial year ending 31 December 2014 shall be held.

Seventh resolution

The Meeting unanimously resolved to appoint of The Clover, une société anonyme, with registered office at L-8399 Windhof, 6, rue d'Arlon, registered with the Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg under number B 149.293 as auditors to the Company in place of Ernst & Young with effect from the date of this meeting.

Expenses

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately at four thousand four hundred Euro (EUR 4.400.-).

There being no further business before the Meeting, the same was thereupon adjourned at 11:15 a.m.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing persons and in case of divergences between English and the French versions, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn up in Luxembourg on the day indicated at the beginning of this document.

The document having been read to the representatives of the appearing persons and the members of the Bureau, known to the notary by their respective surname, name, civil status and residence, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-deuxième jour du mois de décembre.

Par devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'«Assemblée») de FLASHiZ International, une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au L-1855 Luxembourg, 46a, avenue J.-F. Kennedy, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 180.102 (la «Société»). La Société a été constituée le 2 septembre 2013 conformément à un acte du notaire soussigné publié au Mémorial C, Recueil des sociétés et associations numéro 2652 datée du 24 octobre 2013. Les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois le 2^{ème} juin 2014 conformément à un acte reçu par le notaire soussigné, publié au Mémorial C, Recueil des sociétés et associations, numéro 2399, daté du 6 septembre 2014.

L'Assemblée est ouverte à 10:45 heures.

L'Assemblée est présidée par Anne LEFEBVRE, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg (le "Président").

Le Président a nommé comme secrétaire Aukse POEHLE, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg (le "Secrétaire").

L'Assemblée a désigné comme scrutateur Anne LEFEBVRE, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg (le "scrutateur"), formant ensemble, avec le président et le secrétaire, le bureau de la réunion (le "Bureau").

Le Président a déclaré et a demandé au notaire d'acter que:

1. BNP Paribas Personal Finance S.A., une société anonyme (société anonyme) constituée et existante en vertu des lois de la France, ayant son siège social au 1 Boulevard Haussmann, F-75009 Paris, France, et enregistré avec le commerce et registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 542 097 902, qui est le détenteur de six cent soixante-dix-sept mille trois cent quatre-vingt-dix-sept (677.397) actions de classe A de la société (la "classe un actionnaire"),

ici représentée par Me Laura HOMINAL, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Une telle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom de la classe un actionnaire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être déposée auprès d'elle avec les autorités chargées de l'enregistrement.

2. Efflam Limited, une société privée à responsabilité limitée constituée et enregistrée en Angleterre et au Pays de Galles avec numéro de la société 08774073 dont le siège est à 15 La galène Road, Hammersmith, London, W6 BTA, étant le détenteur actuel de cinq millions sept cent soixante-quatre mille et deux (5.774.002) actions de classe B de la société (la "Première Classe B actionnaire"),

ici représenté par Anne LEFEBVRE, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Une telle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom de la classe B actionnaire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être déposée auprès d'elle avec les autorités chargées de l'enregistrement.

3. Tant la classe A d'actionnaire et la classe B d'actionnaire (chacun un "actionnaire" et les "actionnaires" selon le cas) représentés à la présente assemblée, ont confirmé avoir eu pleine connaissance de l'ordre du jour (tel que ce terme est défini ci-dessous) avant la réunion et ont renoncé à leurs droits à toute convocation préalable de préavis, afin que l'assemblée peut valablement décider sur tous les points de l'ordre du jour.

4. Le nombre d'actions détenues par chaque actionnaires représentés à la présente réunion ont été montrés sur une liste de présence signée par les mandataires, le Bureau et le notaire soussigné (la "Liste des participants").

5. La liste de présence restera annexée au présent acte pour être déposée avec les autorités chargées de l'enregistrement.

6. Comme il apparaît dans la liste de présence, toutes les six millions quatre cent cinquante mille trois cent quatre-vingt-dix-neuf (6.451.399) actions en circulations de la société ont été dûment et valablement représentées à la réunion, afin que l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement décider sur tous les points de l'ordre du jour (tel que ce terme est défini ci-dessous).

Le Président a déclaré que l'ordre du jour de l'assemblée (l' "ordre") est comme suit:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital-actions émis de la société par un montant total de quatre millions six cent dix mille deux cent quarante-huit euros (EUR 4.610.248.-) afin de le ramener de son montant actuel de six millions quatre cent cinquante et un mille trois cent quatre-vingt-dix-neuf euros (EUR 6.451.399.-) jusqu'à un nouveau montant de onze millions d'euros soixante et un mille six cent quarante-sept euros (EUR 11.061.647.-) à travers la création et l'émission de (i) quatre cent quatre-vingt-quatre mille et soixante-six (484.076) actions de classe A de la société (les "Nouvelles Actions de Classe A"), et (ii) quatre millions, cent vingt-six mille, cent soixante-deux (4.126.172) actions de classe B de la société (les

"Nouvelles Actions de Classe B"), tout en ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune (dénommées les "Nouvelles Actions") pour un total prix de souscription de quatre millions six cent dix mille deux cent quarante-huit euros (EUR 4.610.248) (le "prix de souscription");

2. Allocation (i) pour les Nouvelles Actions de Classe A par un actionnaire de Classe A et (ii), pour les Nouvelles actions de Classe B, par le premier actionnaire de Classe B et FEXCO, une société à responsabilité illimitée créé en vertu des lois de l'Irlande, enregistrée avec les entreprises Bureau d'immatriculation en Irlande sous le numéro d'immatriculation 83934, ayant son siège social à FEXCO Financial Services Centre, Iveragh Road, Killorglin, Co. Kerry, en Irlande (le "deuxième classe B actionnaire") dans les proportions définies dans le tableau ci-dessous:

Souscripteurs	Classe d'actions	Nombre d'actions	Prix de Souscription
Actions de Classe A	Classe A	484.076	€ 484.076
Actions de Première Classe B	Classe B	2.915.172	€ 2.915.172
Actions de Seconde Classe B	Classe B	1.211.000	€ 1.211.000

3. Allocation d'un montant de quatre millions six cent dix mille deux cent quarante-huit euros (EUR 4.610.248.-) pour le capital-actions de la société;

4. L'amendement de l'article 5 des statuts de la société;

5. Prolongation de la durée de la fonction d'administrateur de Monsieur Gavin O'Neill jusqu'à la date à laquelle l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la société se prononcera sur les comptes annuels de la Société pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2014;

6. Nomination de Tan Chung Yaw a.k.a Richard Tan en tant que nouveau administrateur de la société à la date à laquelle l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la société se prononcera sur les comptes annuels de la Société pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2014; et

7. Démission de Ernst & Young en tant que vérificateurs de la société et la nomination de la société The Clover, en tant que commissaire aux comptes de la société.

Après avoir approuvé ce qui précède, l'Assemblée a approuvé les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés ont décidé d'augmenter le capital social émis de la Société de quatre millions six cent dix mille deux cent quarante-huit euros (EUR 4.610.248.-) afin de le porter de son montant actuel de six millions quatre cent cinquante et un mille trois cent quatre-vingt-dix-neuf euros (EUR 6,451,399.-) à onze millions soixante et un mille six cent quarante-sept euros (EUR 11.061.647.-) par l'émission de (i) quatre cent quatre-vingt-quatre mille et soixante-seize (484,076) actions de classe A (les «Actions de Classe A») et (ii) quatre millions, cent vingt-six mille, cent soixante-douze (4,126,172) actions de classe B (les «Actions de Classe B»), ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1.-) chacune (ci-après dénommées les «Actions») pour un prix de souscription total de quatre millions six cent dix mille deux cent quarante-huit euros (EUR 4.610.248) (le «Prix de Souscription»).

Les actionnaires, dûment et valablement représentés aux fins des présentes comme indiqué ci-dessus, par les présentes renoncent expressément, dans la mesure nécessaire et / ou nécessaire, à leur droit préférentiel de souscription (droit préférentiel de souscription) dans le but de l'émission des Nouvelles Actions, ce conformément aux dispositions de l'article 32-3 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée, et aux statuts de la Société.

Seconde résolution

A la suite de quoi, (i) les Actions de Classe A ont été souscrites par l'Actionnaire de Classe A et (ii) les Actions de classe B ont été souscrites par l'Actionnaire de Classe B dans les proportions indiquées dans le tableau ci-dessous:

Souscripteurs	Classe d'actions	Nombre d'actions	Prix de Souscription
Actions de Classe A	Classe A	484.076	€ 484.076
Actions de Première Classe B	Classe B	2.915.172	€ 2.915.172
Actions de Seconde Classe B	Classe B	1.211.000	€ 1.211.000

Troisième résolution

La totalité du prix de souscription a été entièrement libérée et quatre millions six cent dix mille deux cent quarante-huit euros (EUR 4.610.248.-) ont été alloués au capital de la Société. Preuve du paiement du prix de souscription a été montrée au notaire soussigné.

Quatrième résolution

L'Assemblée a décidé à l'unanimité de modifier l'article 5 des statuts de la Société tel qu'énoncé ci-dessous:

« **Art. 5. Capital social.** Le capital souscrit est fixé à (Onze millions, soixante et un mille six cent quarante-sept euros) 11.061.647 EUR composé de 11.061.647 (Onze millions, soixante et un mille six cent quarante-sept) actions ordinaires

divisées en un million cent soixante et un mille quatre cent soixante-trois (1,161,473) actions de classe A d'une valeur nominale de 1 EUR (un euro) chacune (collectivement, les «Actions de Classe A» et individuellement une «Action de Classe A») et neuf millions neuf cent mille, cent soixante-quatorze (9,900,174) actions de classe B d'une valeur nominale de 1 EUR (un euro) chacune (collectivement, les «Actions de Classe B» et individuellement une «Action de Classe B»), toutes les Actions de Classe A et toutes les Actions de Classe B étant sous forme nominative. Sauf s'il en est convenu autrement dans un ou des pacte(s) d'actionnaires ou accord(s) similaire(s) conclu de temps à autre entre certains ou tous les actionnaires de la Société, les Actions de Classe A et Actions de Classe B sont assorties des mêmes droits.

Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution prise par l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modification des Statuts, tel que prescrit à l'article 22 ci-après.»

Cinquième résolution

L'Assemblée a adopté à l'unanimité une résolution pour proroger le mandat de la fonction d'administrateur de Monsieur Gavin O'NEILL jusqu'à la date à laquelle l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société se prononcera sur les comptes annuels de la Société pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2014.

Sixième résolution

L'Assemblée a décidé unanimement de nommer Monsieur Tan Chung Yaw a.k.a Richard Tan, né à Singapour, le 3 mai 1964, ayant son adresse professionnelle à 3 Shenton Way, 17-03, Shenton House, Singapour (068805) comme nouveau administrateur de la Société à partir de la date à laquelle l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la société se prononcera sur les comptes annuels de la Société pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2014.

Septième résolution

L'Assemblée décide à l'unanimité de nommer The Clover, une société anonyme de droit luxembourgeois, une société anonyme, ayant son siège social à L-8399 Windhof, 6, rue d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 149.293, en tant que commissaire aux comptes de la société en remplacement de la société Ernst & Young, avec effet à compter de la date de cette assemblée.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société sont estimés à quatre mille quatre cents euros (EUR 4.400.-).

Aucun autre point n'ayant à être traité, l'assemblée a été ajournée à 11:15 heures.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande des parties comparantes ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction en langue française. À la demande des mêmes parties comparantes et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture du document faite aux représentants des parties comparantes et aux membres du Bureau, connus du notaire par leur prénom, nom, état civil et résidence, lesdites personnes et le notaire ont signé le présent acte.

Signé: A. LEFEBVRE, A. POEHLE, L. HOMINAL, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 23 décembre 2014. Relation: DIE/2014/16739. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 13 janvier 2015.

Référence de publication: 2015006332/301.

(150006991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2015.

Saint Jacques Promotion S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 125.792.

Nous soussignés, FIDUCIAIRE VINCENT LA MENDOLA SARL (R.C.S. n° B 85.775), dont le siège social se situe au 4, Place de Strasbourg, L-2562 Luxembourg, représentée par son gérant Monsieur LA MENDOLA Vincent, dénonçons avec effet immédiat la domiciliation du siège social de la société SAINT JACQUES PROMOTION S.A. B-125.792 sise 4, Place de Strasbourg, L-2562 Luxembourg.

Luxembourg, le 9 janvier 2015.

Fiduciaire Vincent LA MENDOLA S.à.r.l

Référence de publication: 2015005794/12.

(150005575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2015.

Dimmer S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7625 Larochette, 2, An der Scheerbach.
R.C.S. Luxembourg B 7.594.

Extrait du procès-verbal de la décision de l'associé unique en date du 18 décembre 2014 au siège de la société

L'associé unique a constaté le changement d'adresse de la personne suivante:

Monsieur Carlo DIMMER, associé - gérant, né le 22 janvier à Luxembourg, demeurant 2, An der Scheerbach, L-7625 Larochette.

Larochette, le 18 décembre 2014.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

L'associé unique

Référence de publication: 2015007104/15.

(150007723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2015.

Flexim Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.
R.C.S. Luxembourg B 193.483.

STATUTS

L'an deux mille quatorze, le trente décembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

La société anonyme «Flexim Group S.A.», une société de droit suisse, ayant son siège social à Route de la Glâne, 107, CH-Villars-sur-Glâne(Suisse), inscrite au Registre de Commerce du Canton de Fribourg sous le numéro CH-217-3533632-6;

ici dûment représentée par Madame Cristiana VALENT, employée, demeurant professionnellement à Junglinster, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La prédite procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Laquelle comparante a, représentée comme dit ci-avant, requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée:

Titre I^{er} . - Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée (la «Société») qui sera régie par les lois y relatives, et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée de temps à autre (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

Art. 2. La Société a pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, instruments financiers, obligations, bons du trésor, participations, actions, marques et brevets ou droits de propriété intellectuelle de toute origine, participer à la création, l'administration, la gestion, le développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres, marques, brevets ou droits de propriété intellectuelle, les réaliser par voie de vente, de cession d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires, marques, brevets et droits de propriété intellectuelle, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties et/ou aux sociétés affiliées et/ou sociétés appartenant à son groupe de sociétés.

Une société étant considérée comme appartenant au même groupe que la Société si cette autre société, directement ou indirectement détient, est détenue par, détient le contrôle de, est contrôlée par ou est sous le contrôle commun avec, ou est contrôlée par un actionnaire de la Société, que ce soit comme bénéficiaire, trustee ou gardien ou autre fiduciaire. Une société sera considérée comme contrôlant une autre société si elle détient, directement ou indirectement, tout ou une partie substantielle de l'ensemble du capital social de la société ou dispose du pouvoir de diriger ou d'orienter la gestion et les politiques de l'autre société, que ce soit aux moyens de la détention de titres permettant d'exercer un droit de vote, par contrat ou autrement.

Elle pourra également être engagée dans les opérations suivantes, étant entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre et d'autres instruments de dettes ou de titres de capital ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds, donner crédit, accorder toute garantie, acquérir tout instrument de dette, fournir tout gage ou toute autre forme de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par toutes ou l'une de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société et de toute société apparentées, ou de tout administrateur, gérant ou autre agent de la Société ou de l'une des sociétés apparentées, dans les limites de toute disposition légale applicable;

- utiliser tous instruments et techniques nécessaires à la gestion efficace de ses investissements et à la protection contre tous risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, y inclus des opérations immobilières, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

La Société n'exercera pas directement une activité industrielle et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de «Flexim Europe S.à r.l.».

Art. 5. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège social de la Société pourra être transféré dans la commune de la Ville de Luxembourg par décision du conseil de gérance ou par le gérant unique (selon le cas).

Le siège social de la Société pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision des associés adoptée selon les conditions requises pour la modification des Statuts.

La Société peut ouvrir des succursales (sous forme d'établissement permanent ou non) tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social de la Société pourra être transféré provisoirement à l'étranger par décision du gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance jusqu'à ce que la situation soit normalisée; ces mesures provisoires n'ont toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale de un euro (1- EUR) chacune, intégralement souscrites et libérées.

En plus du capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute part sociale sera versée. Le montant d'un tel compte de prime d'émission est à la libre disposition de l'assemblée générale des associés. Le montant d'un tel compte de prime d'émission peut être utilisé pour procéder à des paiements pour toutes parts sociales que la Société peut racheter à son/ses associé(s), pour compenser toute perte réalisée, pour procéder à des distributions aux associés ou pour allouer des fonds à la réserve légale ou à d'autres réserves.

Toutes les parts sociales donnent droit à des droits égaux.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les 30 (trente) jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la Loi.

Tout transfert de parts sociales doit être constaté par un acte notarié ou par un acte sous seing privé et ne sera pas opposable vis-à-vis de la Société ou des tiers jusqu'à ce qu'il ait été notifié à la Société ou accepté par elle conformément à l'article 190 de la Loi et l'article 1690 du Code Civil.

La Société peut racheter ses propres parts sociales pour autant que la Société ait des fonds distribuables suffisants à cet effet.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 9. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaires de la Société.

Titre III. - Administration et gérance

Art. 10. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale dans les conditions de quorum et de majorité prévues à l'article 12 des Statuts. Si plusieurs gérants ont été nommés ils formeront un conseil de gérance.

Dans les rapports avec les tiers, le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer tous actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la Société.

Les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les Statuts à l'assemblée générale des associés tombent dans la compétence du gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Tout litige dans laquelle la Société apparaît comme demandeur ou comme défendeur, sera géré au nom de la Société par le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par le conseil de gérance représenté par le gérant délégué à cet effet.

En cas de gérant unique, la Société est engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs agents ad hoc pour des tâches déterminées.

Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de tout agent, la durée de son mandat ainsi que toutes autres conditions de son mandat.

Le conseil de gérance se réunit sur convocation d'un gérant de la Société aussi souvent que l'intérêt de la Société le requière. Lorsque tous les gérants sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation.

Les réunions du conseil de gérance se tiendront au Luxembourg. Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins de ses membres est présente en personne ou par mandataire. Les résolutions du conseil de gérance seront valablement adoptées par la majorité des votes des gérants présents en personne ou par mandataire.

Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion. Lorsqu'une décision est prise par voie d'une conférence téléphonique, la décision sera considérée comme étant prise à Luxembourg si l'appel est initié à partir de Luxembourg.

Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance sont signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion. Des extraits seront certifiés par un gérant ou par toute personne désignée par un gérant ou lors d'une réunion du conseil de gérance.

En cas de gérant unique, les résolutions du gérant unique seront documentées par écrit.

Art. 11. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Titre IV. - Assemblée des actionnaires

Art. 12. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 13. Des assemblées générales pourront être convoquées par le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par tout gérant.

Si tous les associés sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer aux formalités de convocation et la réunion peut valablement être tenue sans avis préalable.

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à 25 (vingt-cinq). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, transmis par écrit ou par téléfax, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de communication approprié. Chaque associé émettra son vote par écrit.

Si le nombre des associés excède 25 (vingt-cinq), les décisions des associés sont prises en assemblée générale des associés. Dans ce cas, 1 (une) assemblée générale annuelle est tenue à Luxembourg dans les 6 (six) mois de la clôture du dernier exercice social. Toute autre assemblée générale des associés peut se tenir au Grand-Duché de Luxembourg.

Les résolutions des assemblées des associés ou les résolutions proposées par écrit aux associés ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée générale ou de la première consultation, les associés sont immédiatement convoqués ou consultés une seconde fois par lettre recommandée et les résolutions seront adoptées à la majorité des votes exprimés quelle que soit la portion du capital représentée.

Les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'en assemblée générale extraordinaire des associés, à la majorité des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social de la Société.

Néanmoins, le changement de nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des associés ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des associés et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

Art. 14. Lorsque la Société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la Loi ou les Statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique. Excepté en cas d'opérations courantes conclues dans des conditions normales, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société doivent être inscrits dans un procès-verbal ou établis par écrit.

Art. 15. Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra décider de verser un dividende intérimaire sur la base d'un relevé de comptes préparé par le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par le conseil de gérance montrant qu'il existe suffisamment de fonds disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant distribuable ne peut être supérieur aux profits réalisés depuis la fin de l'exercice social précédent, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et sommes allouées à une réserve à établir en vertu de la Loi ou des Statuts.

Art. 16. Les profits de la Société, après déduction des frais généraux des charges, des amortissements, des provisions et des taxes, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, cinq pour cent (5%) seront prélevés et alloués à la réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société mais devra être repris jusqu'à entière reconstitution de la réserve, si à tout moment et pour quelle que raison que ce soit elle a été entamée. Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des associés.

Art. 17. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre.

Chaque année, au trente et un décembre, le bilan et le compte de profit et perte de la Société sont établis par le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par le conseil de gérance et ce dernier prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Titre V. - Dissolution - Liquidation

Art. 18. La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son associé unique ou de l'un de ses associés.

La dissolution et la liquidation de la Société n'est possible que si elle est décidée par la majorité (en nombre) des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social de la Société.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Le surplus après paiement des charges, dettes dépenses qui résultent de la liquidation sera utilisé pour rembourser l'apport fait par les associés sur les parts sociales de la Société. Le surplus final sera distribué aux associés proportionnellement à leur détention respective.

Titre VI. - Dispositions générales

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents Statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2015.

Souscription et libération

Les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ont été souscrites par «Flexim Group S.A.», pré-désignée, et intégralement libérées par un apport en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Evaluation - Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève à mille cinquante euro (1.050-EUR).

Décisions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

1.-Sont nommés gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Alexandre TASKIRAN, expert-comptable, né à Karaman (Turquie), le 24 avril 1968, demeurant professionnellement à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach;

- Mademoiselle Alexandra DALLÜGE, employée privée, née à Siegburg (Allemagne), le 21 juin 1989, demeurant professionnellement à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach; et

- Monsieur Fabrice HUBERTY, employé privé, né le 21 juillet 1970 à Bastogne (Belgique), demeurant professionnellement à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach;

et sont investis des pouvoirs les plus étendus pour engager la Société tel que prévu à l'article 10 des Statuts.

2.- Le siège de la Société est établi à L-2168 Luxembourg, 127 rue de Mühlenbach.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par la présente qu'à la requête du comparant les présents Statuts sont rédigés en français, suivis d'une version anglaise; à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte français et anglais, la version française fera foi.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Suit la traduction anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and fourteen, the thirtieth of December.

Before us Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

The public limited company «Flexim Group S.A.», a company incorporated under the laws of Switzerland, having its registered office in Route de la Glâne, 107, CH-Villars-sur-Glâne (Switzerland), registered with the Trade Register of Fribourg "Registre du Commerce du Canton de Fribourg" under number CH-217-3533632-6,

here duly represented by Mrs Cristiana VALENT, employee, residing professionally at Junglinster, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The said proxy signed "ne varietur" by the proxy-holder and the undersigned notary will remain annexed to the present deed, to be filed at the same time with the registration authorities.

This appearing party, represented as said before, has requested the undersigned notary to draw up the incorporation deed of a private limited liability company as follows:

Chapter I. - Purpose - Name - Duration

Art. 1. A company (the "Company") is established between the actual share owner and all those who may become owners in the future, in the form of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which will be ruled by the concerning laws and in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended from time to time (the "Law") and the present articles of incorporation (the "Articles").

Art. 2. The purpose of the Company is any operation related directly or indirectly to the holding of participations, in any form whatsoever in any companies, as well as the administration, management, control and development of such participations.

The Company may also use its assets to create, to manage, to improve and to liquidate a portfolio consisting of any assets, financial instruments, bonds, debentures, stocks, notes, securities, trademarks, patents or intellectual property rights of any kind, to participate to the ownership, administration, management, development and control of any enterprises, to acquire, by effect of contribution, subscription, assignment or purchase option or in any other way, any assets, trademark or patents or other intellectual property rights, to monetize any such assets or rights by effect of sale, assignment, exchange or otherwise, to develop such enterprises, trademarks, patents or other intellectual property rights, to grant to companies into which the Company has an interest any assistance, loan, cash or guaranty and/or to affiliated companies and/or companies that are part to its group of companies.

A company shall be deemed to be part of the same "group" as the Company if such other company directly or indirectly owns, is owned by, is in control of, is controlled by, or is under common control with, or is controlled by a shareholder of, the Company, in each case whether beneficially or as trustee, guardian or other fiduciary. A company shall be deemed to control another company if the controlling company possesses, directly or indirectly, all or substantially all of the share

capital of the company or has the power to direct or cause the direction of the management or policies of the other company, whether through the ownership of voting securities, by contract or otherwise.

The Company may also be part of such transaction, it being understood that the Company shall not be part of any transaction which may bring the Company to be engaged in any activity which may be considered as a regulated activity of a financial nature:

- take out loans in any form or to obtain any means of credits and funds therefore, notably, by issuing securities, bonds, notes and other debt or equity titles or by using derivatives or otherwise;

- give access to, lend, transmit funds, provide credit access, enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the connected companies, or any director, manager or other agent of the Company or any of the connected companies, within the limits of any applicable law provision. The Company shall conduct any act that is necessary to safeguard its rights and shall conduct all operations generally without limitation, including real estate operations, which relate to or enable its purposes.

- use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

In general, it may take any measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company shall not directly carry out any industrial activity or maintain a commercial establishment opened to the public.

Art. 3. The Company is established for an unlimited duration.

Art. 4. The Company shall take the name of “Flexim Europe S.à r.l.”.

Art. 5. The registered office of the Company shall be in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

The registered office of the Company may be transferred within the City of Luxembourg by decision of the board of managers or the sole manager (as the case may be).

It may be transferred to any other place in Luxembourg by means of a resolution of the shareholders adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

The Company may open branches in other countries.

Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad by the decision of the sole manager or, in case of plurality of managers, the board of managers, until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will however not have any effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg company.

Chapter II. - Corporate capital - Shares

Art. 6. The Company’s capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares of a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all entirely subscribed and fully paid-up.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the general meeting of shareholders. The amount of the premium account may be used to make payment for any shares, which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realized losses, to make distributions to the shareholder(s) or to allocate funds to the legal reserve or other reserves.

Art. 7. The shares shall be freely transferable between shareholders. They can only be transferred inter vivos or upon death to non-shareholder(s) if shareholders representing at least three quarter of the share capital shall have agreed thereto in a general meeting. In this case the remaining shareholders have a pre-emption right. They must use this preemption right within 30 (thirty) days from the date of refusal to transfer the shares to a non-shareholder person. In case of use of this pre-emption right the value of the shares shall be determined pursuant to par. 6 and 7 of article 189 of the Law.

Any transfer of shares must be recorded by a notarial deed or by a private document and shall not be enforceable vis-à-vis the Company or third parties until it has been notified to the Company or accepted by it in accordance with article 190 of the Law and article 1690 of the Civil Code.

The Company may repurchase its own shares provided that the Company has sufficient distributable funds for that purpose.

Art. 8. Death, state of minority declared by the court, bankruptcy or insolvency of a shareholder do not affect the Company.

Art. 9. Creditors, beneficiaries or heirs shall not be allowed for whatever reason to place the assets and documents of the Company under seal, nor to interfere with its management; in order to exercise their rights they will refer to the values established by the last balance-sheet and inventory of the Company.

Chapter III. - Management

Art. 10. The Company shall be managed by one or several managers, who need not be shareholders, nominated and subject to removal at any moment by the general meeting pursuant to the quorum and majority rules set forth in article 12 of the Articles. If several managers are appointed, they will constitute a board of managers. In dealing with third parties, the sole manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to perform all acts necessary or useful for accomplishment of the corporate objects of the Company.

All powers not expressly reserved by the Law or by the Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the sole manager or, in case of plurality of managers, of the board of managers.

Any litigation involving the Company either as plaintiff or as defendant will be handled in the name of the Company by the sole manager or, in case of plurality of managers, by the board of managers represented by the manager delegated for this purpose.

The Company shall be bound in any circumstances by the sole signature of its sole manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signatures of two managers.

The sole manager or, in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The sole manager or, in case of plurality of managers, the board of managers shall determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

The board of managers shall meet as often as the Company's interest so requires or upon call of any manager of the Company. In case all the managers are present or represented, they may waive all convening requirements and formalities.

Meetings of the board of managers shall be held in Luxembourg. The board of managers may only deliberate or act validly if at least a majority of its members is present either in person or by proxy. The resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the votes of the managers present either in person or by proxy.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear or speak to each other. Participation in a meeting by such means is deemed to constitute participation in person at such meeting. If a resolution is taken by way of conference call, the resolution shall be considered to have been taken in Luxembourg if the call is initiated from Luxembourg.

Circular resolutions signed by all managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple counterparts of identical minutes and may be evidenced by letter or facsimile.

The minutes of a meeting of the board of managers shall be signed by all managers present or represented at the meeting. Extracts shall be certified by any manager or by any person nominated by any manager or during a meeting of the board of managers.

In case of a sole manager, the resolutions of the sole manager shall be documented in writing.

Art. 11. The managers in said capacity do not engage their personal liability concerning by the obligation they take regularly in the name of the Company; as pure proxies they are only liable for the execution of their mandate.

Chapter IV. - General meeting of shareholders

Art. 12. Each shareholder, without consideration to the number of shares he holds, may participate to the collective decisions; each shareholder has as many votes as shares. Any shareholder may be represented at general meetings by a special proxy holder.

Art. 13. Shareholders meetings may be convened by the sole manager or, in case of plurality of managers, by a manager.

If all the shareholders are present or represented, they can waive any convening formalities and the meeting can be validly held without prior notice.

The holding of a shareholders meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than 25 (twenty-five). In such case, each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decision to be taken, transmitted in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or any other suitable telecommunication means. Each shareholder shall vote in writing.

If the shareholders number exceeds 25 (twenty-five), the decisions of the shareholders are taken by meetings of the shareholders. In such a case one general meeting shall be held at least annually in Luxembourg within six months of the closing of the last financial year. Other general meetings of shareholders may be held in the Grand-Duchy of Luxembourg.

Resolutions at the meetings of shareholders or resolutions proposed in writing to the shareholders are validly taken in so far as they are adopted by shareholders representing more than the half of the share capital of the Company.

If this quorum is not formed at a first meeting or at the first consultation, the shareholders are immediately convened or consulted a second time by registered letter and resolutions will be taken at the majority of the vote cast, regardless of the portion of capital represented.

Resolutions to amend the Articles shall only be taken by an extraordinary general meeting of shareholders, at a majority of shareholders representing at least three-quarters of the share capital of the Company.

However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its shareholders may be increased only with the unanimous consent of all the shareholders and in compliance with any other legal requirement.

Art. 14. In case that the Company consists of only one share owner, the powers assigned to the general meeting are exercised by the sole shareholder. Except in case of current operations concluded under normal conditions, contracts concluded between the sole shareholder and the Company have to be recorded in minutes or drawn-up in writing.

Art. 15. Part of the available profit may be assigned as a premium in favour of the managers by a decision of the share owners.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the sole manager or, in case of plurality of managers, by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by the Law or by the Articles.

Art. 16. The revenues of the Company, deduction made of the general expenses and the charges, the depreciations, the provisions and taxes constitute the net profit.

From the net profit five per cent (5%) shall be deducted and allocated to the legal reserve; this deduction ceases to be mandatory as soon as the reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched. The balance is at the disposal of the general meeting of shareholders.

Art. 17. The fiscal year shall begin on the 1st of January and terminate on the 31st of December.

Each year on the 31st of December an inventory of the assets and the liabilities of the Company as well as a balance sheet and a profit and loss account shall be drawn up by the sole manager or, in case of plurality of managers, by the board of managers.

Chapter V. - Dissolution - Liquidation

Art. 18. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

The dissolution and liquidation of the Company can only be decided if approved by the majority (in number) of the shareholders owning at least three quarters (3/4) of the capital of the Company.

In case of dissolution, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, who may not be shareholders and shall be nominated by the shareholders who shall determine their powers and compensations.

The surplus after payment of all charges, debts, expenses which are a result of liquidation, will be used to reimburse the contribution made by the shareholders on the shares of the Company. The final surplus will be distributed to the shareholders in proportion to their respective shareholding.

Chapter VI. - General stipulations

Art. 19. All issues not referred to in these articles, shall be governed by the concerning legal regulations.

Special dispositions

The first fiscal year shall begin on the date of the incorporation and terminate on December 31, 2015.

Subscription and payment

All the twelve thousand five hundred (12,500) shares have been subscribed by «Flexim Group S.A.», prenamed, and fully paid-up by a contribution in cash, so that the sum of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Expenses

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the Company as a result of its formation, is approximately valued at one thousand and fifty euro (EUR 1,050.-).

Decisions of the sole share owner

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named shareowners took the following resolutions:

1.- The following have been appointed as managers of the Company for an undetermined duration:

- Mr. Alexandre TASKIRAN, chartered accountant, born in Karaman (Turkey), on the 24th of April 1968, residing professionally at L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach;

- Ms. Alexandra DALLÜGE, private employee, born in Siegburg (Germany), on the 21st of June 1989, residing professionally at L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach; and

- Mr. Fabrice HUBERTY, private employee, born in Bastogne (Belgium) on the 21st of July 1970, residing professionally at 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg;

and they are vested with the broadest powers to commit the Company as provided in article 10 of the Articles.

2.- The registered office of the Company is established at L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person, the present incorporation deed is worded in French, followed by an English version; on request of the same person and in case of divergences between the French and the English text, the French version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary, have set our hand and seal at Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, he signed with us, the Notary, the present original deed.

Signé: Cristiana VALENT, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 07 janvier 2015. Relation GAC/2015/217. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2015006311/442.

(150006616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2015.

Everop Square 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 136.706.

L'an deux mille quatorze, le vingt-quatre décembre,

Par devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société Everop Square 1 S.A. une société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège social à L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur, inscrite au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous la section B et le numéro 136.706, constituée par acte reçu par Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg), le 19 février 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 761 du 28 mars 2008 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte reçu par Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, le 28 mai 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1274 du 2 juillet 2009 (ci-après désignée la «Société»).

L'assemblée est présidée par Monsieur Vincent Klein, demeurant professionnellement à L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Maître Esbelta De Freitas, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

L'Assemblée appelle aux fonctions de scrutateur, Monsieur Maurizio Bei, demeurant demeurant à L-4628 Differdange, 59, rue Metzkmert.

Le bureau ainsi constitué,

Monsieur le Président déclare et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I. les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, cette liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal.

II. Conformément à la liste de présence, tous les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social de trente-et-un mille euros (31.000.- EUR) sont présents ou dûment représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. La présente assemblée générale extraordinaire a pour:

Ordre du jour:

- 1) Suppression de la désignation de valeur nominale des actions;
 - 2) Augmentation du capital social de la Société à concurrence d'un montant de un million six cent quatre-vingt-treize mille huit cent quatre-vingt-quatre euros (1.693.884 EUR), par augmentation du pair comptable, sans émission des nouvelles actions pour porter le capital social de son montant actuel de trente-et-un mille euros (31.000.- EUR) au montant de un million sept cent vingt-quatre mille huit cent quatre-vingt-quatre euros (1.724.884 EUR), par l'apport en nature de deux créances en compte courant actionnaire;
 - 3) Modification de l'article 5 des statuts de la Société pour refléter l'augmentation du capital social de la Société;
 - 4) Divers.
- Après avoir délibéré, l'assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de supprimer la désignation de valeur nominale des actions. Le capital social est ainsi représenté par des actions sans désignation de valeur nominale.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de 1.693.884 EUR (un million six cent quatre-vingt-treize mille huit cent quatre-vingt-quatre euros), afin de le porter de son montant actuel de 31.000.- EUR (trente-et-un mille euros) au montant de 1.724.884 EUR.-EUR (un million sept cent vingt-quatre mille huit cent quatre-vingt-quatre euros), par augmentation du pair comptable et sans émission d'actions nouvelles.

Intervention des apporteurs - Libération

1. La société Everest Investment Group S.A ayant son siège social au 4, rue Jean-Pierre Brasseur L-1258 Luxembourg (RCS Luxembourg B 124.433), représentée par Monsieur Vincent Klein, prénommé, agissant en tant qu'administrateur unique, intervient et déclare libérer l'augmentation de capital à hauteur de 846.942.- EUR (huit cent quarante-six mille neuf cent quarante-deux euros) moyennant apport en nature de sa créance en compte courant du même montant.

L'Apport est documenté par une convention d'apport conclue en date du 24 décembre 2014 entre la Société et la société Everest Investment Group S.A., prénommée, par laquelle cette dernière s'est engagée irrévocablement à transférer à la Société sa créance en compte courant actionnaire y renseignée.

2. La société Espace Urbain S.A ayant son siège social au 10, place du Marche L-4621 Differdange (RCS Luxembourg B 41.732) représentée par Monsieur Maurizio Bei, prénommé, agissant en tant qu'administrateur unique, intervient et déclare libérer l'augmentation de capital à hauteur de 846.942.- EUR (huit cent quarante-six mille neuf cent quarante-deux euros) moyennant apport en nature de sa créance en compte courant du même montant.

L'Apport est documenté par une convention d'apport conclue en date du 24 décembre 2014 entre la Société et la société Espace Urbain S.A., prénommée, par laquelle cette dernière s'est engagée irrévocablement à transférer à la Société sa créance en compte courant actionnaire y renseignée.

Evaluation - Rapport de l'apport

Les apports ont été évalués et décrits dans un rapport, daté du 24 décembre 2014, dressé par la société Grant Thornton Lux Audit S.A., une société anonyme établie et ayant son siège social à L-8308 Capellen, 89A, Pafebruch, agissant en qualité de réviseur d'entreprises agréé indépendant au Grand-Duché de Luxembourg, sous la signature de Monsieur Marco Claude, conformément à l'article 26-1 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

La conclusion dudit rapport est la suivante:

«Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins à l'augmentation du pair comptable des actions existantes.»

Ledit rapport restera, après avoir été signé «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant, annexé aux présentes pour être formalisé avec elles.

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social émis par la société est fixé à un million sept cent vingt-quatre mille huit cent quatre-vingt-quatre euros (1.724.884.- EUR) divisé en mille (1.000) actions sans valeur nominale réparties comme suit: cinq cents (500) actions de classe A et cinq cents (500) actions de classe B.

Ces actions sont exclusivement nominatives.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives établi selon les prescriptions légales actuellement en vigueur. Tout actionnaire pourra en prendre connaissance. La propriété des actions nominatives s'établit par une in-

scription sur ledit registre. Des certificats, constatant ces inscriptions, seront délivrés d'un carnet à souches et signés par deux administrateurs dont un administrateur A et un administrateur B, respectivement par l'administrateur unique.

La société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. En cas de pluralité de propriétaires, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant propriétaire. Il en sera de même dans le cas d'un conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier gagiste.

Les droits et obligations attachés aux actions tels que définis dans les statuts doivent être identiques, sauf dispositions légales ou conventionnelles contraires.

Les actions de la société ne peuvent être grevées d'aucune sûreté qui n'aurait pas été expressément approuvée par l'assemblée générale des actionnaires.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital au droit fixe d'enregistrement, s'élève à environ deux mille quatre cents euros (EUR 2.400.-).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le Président lève la séance.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par, noms, prénoms, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: V. KLEIN, E. DE FREITAS, M. BEI, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 02 janvier 2015 2LAC/2015/59. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 13 janvier 2015.

Référence de publication: 2015006295/109.

(150007055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2015.

Tidalwave Holdings II S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 17.000,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 193.240.

In the year two thousand and fourteen, on the nineteenth day of December, before us, Maître Danielle Kolbach, notary residing in Redange-sur-Attert, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Tidalwave Holdings II S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) and in the process of being registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (R.C.S. Luxembourg) (the Company). The Company has been incorporated on December 11, 2014 pursuant to a deed of Maître Marc Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. The articles of association of the Company have not been amended since the date of incorporation of the Company.

There appeared

Panarea Investment Limited, a limited liability company incorporated under the laws of Saint Kitts and Nevis, having its registered office at Suite 4, Henville Building, Main Street, Charlestown, Nevis, Saint Kitts and Nevis, registered with the Nevis Office of the Registrar of Companies under number C 43302 (the Sole Shareholder),

here represented by Sara Lecomte, notary's clerk, with professional address in Redange-sur-Attert, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on December 11, 2014.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this notarial deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as described above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Decision to designate the existing twelve thousand five hundred (12,500) issued and outstanding shares of the Company having a par value of one Euro (EUR 1.-) per share as ordinary shares (the Ordinary Shares); creation of nine

(9) new classes of shares, namely the class A shares (the Class A Shares), class B shares (the Class B Shares), class C shares (the Class C Shares), class D shares (the Class D Shares), class E shares (the Class E Shares), class F shares (the Class F Shares), class G shares (the Class G Shares), class H shares (the Class H Shares) and class I shares (the Class I Shares); and increase of the share capital of the Company by an amount of four thousand five hundred Euro (EUR 4,500.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares having a par value of one Euro (EUR 1.-) per share to seventeen thousand Euro (EUR 17,000.-), by way of the issue of five hundred (500) new Class A Shares, five hundred (500) new Class B Shares, five hundred (500) new Class C Shares, five hundred (500) new Class D Shares, five hundred (500) new Class E Shares, five hundred (500) new Class F Shares, five hundred (500) new Class G Shares, five hundred (500) new Class H Shares and five hundred (500) new Class I Shares, all such shares having a par value of one Euro (EUR 1.-) per share, with such shares having the rights and obligations set forth in the amended articles of association of the Company (the Articles) as adopted under items 3. and 5. below.

2. Subscription to and payment of the increase of the share capital as described in item 1. above by a contribution in kind.

3. Subsequent amendment to article six (6) of the Articles in order to reflect the changes adopted under item 1. above.

4. Amendment to article one (1) of the Articles in order to inter alia insert a definition of “Ordinary Shares”, “Class A Shares”, “Class B Shares”, “Class C Shares”, “Class D Shares”, “Class E Shares”, “Class F Shares”, “Class G Shares”, “Class H Shares”, “Class I Shares”, “Available Amount”, “Cancellation Value” and “Interim Accounts” in the definition section of the Articles.

5. Amendment to article twenty-two (22) of the Articles in order to regulate dividend distributions by the Company to its shareholder(s).

6. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company (each an Authorized Representative), each individually, to proceed in the name and on behalf of the Company with the registration of the above changes in the register of shareholders of the Company.

7. Miscellaneous.

III. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First Resolution:

The Sole Shareholder resolves to (i) designate the existing twelve thousand five hundred (12,500) issued and outstanding shares of the Company having a par value of one Euro (EUR 1.-) per share as Ordinary Shares, (ii) create nine (9) new classes of shares, namely the Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares, Class D Shares, Class E Shares, Class F Shares, Class G Shares, Class H Shares and Class I Shares and (iii) increase the share capital of the Company by an amount of four thousand five hundred Euro (EUR 4,500.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares having a par value of one Euro (EUR 1.-) per share to seventeen thousand Euro (EUR 17,000.-), by way of the issue of five hundred (500) new Class A Shares, five hundred (500) new Class B Shares, five hundred (500) new Class C Shares, five hundred (500) new Class D Shares, five hundred (500) new Class E Shares, five hundred (500) new Class F Shares, five hundred (500) new Class G Shares, five hundred (500) new Class H Shares and five hundred (500) new Class I Shares, all such shares having a par value of one Euro (EUR 1.-) per share, with such shares having the rights and obligations set forth in the amended Articles as adopted under the Third Resolution and Fifth Resolution below.

Second Resolution:

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the capital increase as follows:

Subscription - Payment

The Sole Shareholder hereby declares that it subscribes to five hundred (500) new Class A Shares, five hundred (500) new Class B Shares, five hundred (500) new Class C Shares, five hundred (500) new Class D Shares, five hundred (500) new Class E Shares, five hundred (500) new Class F Shares, five hundred (500) new Class G Shares, five hundred (500) new Class H Shares and five hundred (500) new Class I Shares, all such shares having a par value of one Euro (EUR 1.-) per share, and fully pays up such shares by a contribution in kind consisting of twelve (12) shares it holds in the share capital of Tidalwave Corporation B.V. (the Shares), a private company with limited liability (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid) incorporated under the laws of the Netherlands, registered with the commercial register of Amsterdam under 24323842, with registered office at Naritaweg 165, Telestone 8, 1043 BW Amsterdam, the Netherlands (Tidalwave BV), such Shares having an aggregate fair market value in an amount of two million two hundred eighty thousand Euro (EUR 2,280,000.-).

The contribution in kind of the Shares from the Sole Shareholder to the Company is to be allocated as follows:

(i) an amount of four thousand five hundred Euro (EUR 4,500.-) to the nominal share capital account of the Company;

(ii) the surplus in an amount of two million two hundred seventy-five thousand five hundred Euro (EUR 2,275,500.-) to the share premium reserve account of the Company.

The valuation of the contribution in kind of the Shares is evidenced to the undersigned notary by a certificate issued on the date hereof by the management of the Sole Shareholder and acknowledged and approved by the management of the Company. It results from such certificate that, as of the date of such certificate:

- the Sole Shareholder is the legal and beneficial owner of the Shares;
- the Shares are fully paid-up and the Sole Shareholder is solely entitled to the Shares and possesses the power to dispose of the Shares;
- based on generally accepted accounting principles, the fair market value of the Shares contributed to the Company is on the date hereof, based on the supporting documents attached, of at least two million two hundred eighty thousand Euro (EUR 2,280,000.-);
- subject to a right of pledge (the Right of Pledge) on the Shares for the benefit of HSH Nordbank AG, a public limited company (Aktiengesellschaft) existing under the laws of Germany, having its registered office in Hamburg (Germany), registered with the commercial register of the local court (Amtsgericht) of Hamburg (Germany) under number HRB 87366, according to applicable law and the articles of association of Tidalwave BV, the Shares contributed to the Company are freely transferable by the Sole Shareholder to the Company;
- subject to the Right of Pledge, none of the Shares are encumbered with any pledge or usufruct, there exists no right to acquire any pledge or usufruct on the Shares and none of the Shares are subject to any attachment;
- subject to the Right of Pledge, there exists no pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that one or more of the Shares be transferred to him;
- on or prior to the date hereof, HSH Nordbank AG has authorized the Sole Shareholder to transfer the Shares to the Company;
- all formalities required in the Netherlands to transfer the legal and beneficial ownership of the Shares to the Company have been or will be accomplished by the Sole Shareholder immediately upon receipt of a certified copy of the notarial deed documenting the contribution of the Shares by the Sole Shareholder to the Company.

Third resolution:

As a consequence of the foregoing resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend article six (6) of the Articles in order to reflect the above changes which shall henceforth read as follows:

“ **Art. 6. Share Capital.** The subscribed share capital of the Company is set at seventeen thousand Euro (EUR 17,000.-), represented by twelve thousand five hundred (12,500) Ordinary Shares, five hundred (500) Class A Shares, five hundred (500) Class B Shares, five hundred (500) Class C Shares, five hundred (500) Class D Shares, five hundred (500) Class E Shares, five hundred (500) Class F Shares, five hundred (500) Class G Shares, five hundred (500) Class H Shares and five hundred (500) Class I Shares, all such Shares having a par value of one Euro (EUR 1.-) each.

In addition to the issued share capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any Share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any Shares which the Company may repurchase from its Shareholder(s), to offset any net realized losses, to make distributions to the Shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

Subject to this article 6, the Company may repurchase or redeem its own Shares (to the exception, however, of the Ordinary Shares which are not redeemable) provided that the repurchased or redeemed Shares be immediately cancelled and the subscribed share capital of the Company reduced accordingly by a resolution adopted by the General Meeting in the manner required for the amendment to the Articles, as prescribed in article 11 below. In such case, the rules of priority and proportions set out herein and in article 22 for the distribution of profits will apply accordingly.

For the avoidance of doubt, the following priority shall apply to Share redemptions:

- (i) no Class A Share(s) may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any Class B Share(s) outstanding;
- (ii) no Class B Share(s) may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any Class C Share(s) outstanding;
- (iii) no Class C Share(s) may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any Class D Share(s) outstanding;
- (iv) no Class D Share(s) may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any Class E Share(s) outstanding;
- (v) no Class E Share(s) may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any Class F Share(s) outstanding;
- (vi) no Class F Share(s) may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any Class G Share(s) outstanding;
- (vii) no Class G Share(s) may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any Class H Share(s) outstanding; and

(viii) no Class H Share(s) may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any Class I Share(s) outstanding.

The consideration payable by the Company (Cancellation Value) shall be determined in accordance with the terms of this article 6.

The share capital of the Company may be reduced by cancelling Shares of one or multiple classes in their entirety, by way of the redemption and cancellation of all the Shares of the relevant class. Where Shares are redeemed and cancelled, the redemption and cancellation of such Shares shall be made in the reverse alphabetical order (i.e., starting with Class I Share(s)).

Where Shares are redeemed and cancelled in the order mentioned in the paragraph above, the holder(s) of the relevant class of Shares so redeemed and cancelled shall be entitled to the payment of a portion of the Available Amount pro rata their/its participation in the relevant class of Shares so redeemed and cancelled, as determined by the Board and approved by the General Meeting. Shareholders holding redeemed and cancelled Shares shall receive an amount equal to the Cancellation Value per Share so redeemed and cancelled. The Cancellation Value shall be calculated by dividing the Available Amount by the number of Shares in issue in the class of the Shares to be redeemed and cancelled.

The Available Amount shall be determined by the Board and approved by the General Meeting on the basis of the Interim Accounts.

The Available Amount applicable to the relevant class of Shares shall be calculated at the date of the redemption and cancellation of the Shares unless otherwise decided by the General Meeting adopting resolutions in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles or, as the case may be, by the Law for any amendment to the Articles.

The Cancellation Value payable by the Company for any redeemed and cancelled share shall be due and payable by the Company upon the redemption and cancellation of the Shares.”

Fourth Resolution:

As a consequence of the foregoing resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend article one (1) of the Articles in order to inter alia insert a definition of “Ordinary Shares”, “Class A Shares”, “Class B Shares”, “Class C Shares”, “Class D Shares”, “Class E Shares”, “Class F Shares”, “Class G Shares”, “Class H Shares”, “Class I Shares”, “Available Amount”, “Cancellation Value” and “Interim Accounts” in the definition section of the Articles which shall henceforth read as follows:

“ **Art. 1^{er}. Definitions.** In the interpretation of these articles of association unless the context otherwise indicates, the following terms shall have the following meanings:

Articles	means these articles of association of the Company, as amended from time to time.
Available Amount	means: (a) the net profits of the Company (including carried forward profits) plus (b) distributable reserves of the Company minus (c) (i) any losses (including carried forward losses), (ii) any amounts in the reserve accounts of the Company which cannot be distributed pursuant to the Law (such reserves being constituted in accordance with the Articles and the Law) and (iii) any amount due and unpaid relating to the shares not redeemed and cancelled.
Board	means the board of managers of the Company, if several Managers have been appointed.
Business Day	means any day (other than a Saturday or Sunday) on which commercial banks are usually open for business in Luxembourg.
Cancellation Value	shall have the meaning ascribed to such term in article 6.
Chairman	means the chairman of the Board from time to time.
Class A Shares	means the class A shares in registered form in the share capital of the Company having a par value of one Euro (EUR 1.-) each and Class A Share means any of them.
Class B Shares	means the class B shares in registered form in the share capital of the Company having a par value of one Euro (EUR 1.-) each and Class B Share means any of them.
Class C Shares	means the class C shares in registered form in the share capital of the Company having a par value of one Euro (EUR 1.-) each and Class C Share means any of them.
Class D Shares	means the class D shares in registered form in the share capital of the Company having a par value of one Euro (EUR 1.-) each and Class D Share means any of them.
Class E Shares	means the class E shares in registered form in the share capital of the Company having a par value of one Euro (EUR 1.-) each and Class E Share means any of them.
Class F Shares	means the class F shares in registered form in the share capital of the Company having a par value of one Euro (EUR 1.-) each and Class F Share means any of them.

Class G Shares	means the class G shares in registered form in the share capital of the Company having a par value of one Euro (EUR 1.-) each and Class G Share means any of them.
Class H Shares	means the class H shares in registered form in the share capital of the Company having a par value of one Euro (EUR 1.-) each and Class H Share means any of them.
Class I Shares	means the class I shares in registered form in the share capital of the Company having a par value of one Euro (EUR 1.-) each and Class I Share means any of them.
Company	means Tidalwave Holdings II S.à r.l.
General Meeting	means the general meeting of the Shareholders.
Interim Accounts	means the interim accounts of the Company as at a maximum of 8 (eight) days prior to the redemption and cancellation of the relevant classes of Shares.
Law	means the company law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended from time to time.
Managers	means the persons appointed as such by the General Meeting and Manager means any of them.
Ordinary Shares	means the ordinary shares in registered form in the share capital of the Company having a par value of one Euro (EUR 1.-) each and Ordinary Share means any of them.
Shareholders	means the persons registered in the register of shareholders of the Company, in application of article 185 of the Law, as the holders of the Shares from time to time and Shareholder means any of them.
Shareholders Circular Resolutions	shall have the meaning ascribed to such term in article 10.
Shares	means the Ordinary Shares, the Class A Shares, the Class B Shares, the Class C Shares, the Class D Shares, the Class E Shares, the Class F Shares, the Class G Shares, the Class H Shares and the Class I Shares and Share means any of them.
Sole Manager	means the sole manager of the Company.
Sole Shareholder	means the sole person registered in the register of shareholders of the Company, in application of article 185 of the Law, as the only holder of the Shares from time to time.”

Fifth Resolution:

As a consequence of the foregoing resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend article twenty-two (22) of the Articles in order to regulate dividend distributions by the Company to its shareholders which shall henceforth read as follows:

“ **Art. 22. Distributions.** From the annual net profits of the Company, five percent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten percent (10%) of the subscribed share capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 6 above, but shall again be compulsory if the reserve falls below such one-tenth (1/10).

After allocation to the legal reserve, the General Meeting shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the Shareholder(s), each share entitling to the same proportion in such distributions.

In any year in which the Company resolves to make dividend distributions, drawn from net profits and from available reserves derived from retained earnings, including any share premium, the amount allocated to this effect shall be distributed in the following order of priority:

- First, the holder(s) of the Ordinary Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point sixty per cent (0.60%) of the nominal value of the Ordinary Shares held by them, then,
- the holder(s) of Class A Share(s) shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fifty-five per cent (0.55%) of the nominal value of the Class A Share(s) held by them, then,
- the holder(s) of Class B Share(s) shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fifty per cent (0.50%) of the nominal value of the Class B Share(s) held by them, then,
- the holder(s) of Class C Share(s) shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point forty-five per cent (0.45%) of the nominal value of the Class C Share(s) held by them, then,
- the holder(s) of Class D Share(s) shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point forty per cent (0.40%) of the nominal value of the Class D Share(s) held by them, then,
- the holder(s) of Class E Share(s) shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point thirty-five per cent (0.35%) of the nominal value of the Class E Share(s) held by them, then,
- the holder(s) of Class F Share(s) shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point thirty per cent (0.30%) of the nominal value of the Class F Share(s) held by them, then,

- the holder(s) of Class G Share(s) shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point twenty-five per cent (0.25%) of the nominal value of the Class G Share(s) held by them, then
- the holder(s) of Class H Share(s) shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point twenty per cent (0.20%) of the nominal value of the Class H Share(s) held by them, then,
- the holder(s) of Class I Share(s) shall be entitled to receive the remainder of any dividend distribution.

Should the whole last outstanding class of Shares (by alphabetical order, e.g. Class I Share(s)) have been cancelled following its redemption, repurchase or otherwise at the time of the distribution, the remainder of any dividend distribution shall then be allocated to the preceding last outstanding class of Shares in the reverse alphabetical order (e.g. initially Class H Share(s)).

Subject to the conditions (if any) fixed by the Law and in compliance with the foregoing provisions, interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- (i) interim accounts are drawn up by the Board or, as the case may be, the Sole Manager;
- (ii) such interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premiums) are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last accounting year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;
- (iii) the Company's auditor, if any, has stated in his/her report to the Board or, as the case may be, the Sole Manager, that items (i) and (ii) above have been satisfied;
- (iv) the decision to distribute interim dividends must be taken by the Shareholders or the Board, or as the case may be, the Sole Manager, within two (2) months from the date of the interim accounts;
- (v) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and
- (vi) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the accounting year, the Shareholders must refund the excess to the Company."

Sixth Resolution:

The Sole Shareholder resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any Authorized Representative, each individually, to proceed in the name and on behalf of the Company with the registration of the above changes in the register of shareholders of the Company.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately two thousand seven hundred euros (EUR 2,700.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French versions, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

This document having been read to the proxyholder of the appearing party, who is known to the undersigned notary by his/her surname, name, civil status and residence, the said proxyholder of the appearing party signed the present deed together with the undersigned notary.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le dix-neuvième jour du mois de décembre, par-devant nous, Maître Danielle Kolbach, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Tidalwave Holdings II S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) et en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (R.C.S. Luxembourg) (la Société). La Société a été constituée le 11 décembre 2014 suivant un acte de Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis la date de constitution de la Société.

A comparu

Panarea Investment Limited, une société à responsabilité limitée (limited liability company) constituée selon les lois de Saint Kitts et Nevis, ayant son siège social à Suite 4, Henville Building, Main Street, Charlestown, Nevis, Saint Kitts et Nevis, immatriculée auprès du Registre des Sociétés de Nevis sous le numéro C 43302 (l'Associé Unique),

ici représentée par Sara Lecomte, clerc de notaire, ayant son adresse professionnelle à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 11 décembre 2014.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante ainsi que par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte notarié pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée tel que décrit ci-dessus, a requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

I. Que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société;

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Décision de désigner les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales existantes émises et en circulation de la Société ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) par part sociale en tant que parts sociales ordinaires (les Parts Sociales Ordinaires); création de neuf (9) nouvelles classes de parts sociales, à savoir les parts sociales de classe A (les Parts Sociales de Classe A), les parts sociales de classe B (les Parts Sociales de Classe B), les parts sociales de classe C (les Parts Sociales de Classe C), les parts sociales de classe D (les Parts Sociales de Classe D), les parts sociales de classe E (les Parts Sociales de Classe E), les parts sociales de classe F (les Parts Sociales de Classe F), les parts sociales de classe G (les Parts Sociales de Classe G), les parts sociales de classe H (les Parts Sociales de Classe H) et les parts sociales de classe I (les Parts Sociales de Classe I); et augmentation du capital social de la Société d'un montant de quatre mille cinq cents Euros (EUR 4.500,-) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-), représenté par douze mille cinq cent (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) par part sociale à dix-sept mille Euros (EUR 17.000,-) par l'émission de cinq cent (500) nouvelles Parts Sociales de Classe A, cinq cent (500) nouvelles Parts Sociales de Classe B, cinq cent (500) nouvelles Parts Sociales de Classe C, cinq cent (500) nouvelles Parts Sociales de Classe D, cinq cent (500) nouvelles Parts Sociales de Classe E, cinq cent (500) nouvelles Parts Sociales de Classe F, cinq cent (500) nouvelles Parts Sociales de Classe G, cinq cent (500) nouvelles Parts Sociales de Classe H et cinq cent (500) nouvelles Parts Sociales de Classe I, toutes ces parts sociales ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) par part sociale, et ces parts sociales ayant les mêmes droits et obligations tels que prévus dans les statuts modifiés de la Société (les Statuts) tels qu'adoptés aux points 3. et 5. ci-dessous.

2. Souscription à et libération de l'augmentation du capital social telle que décrite au point 1. ci-dessus par un apport en nature.

3. Modification subséquente de l'article six (6) des Statuts afin de refléter les modifications adoptées au point 1. ci-dessus.

4. Modification de l'article un (1) des Statuts afin, entre autres, d'insérer une définition de «Parts Sociales Ordinaires», «Parts Sociales de Classe A», «Parts Sociales de Classe B», «Parts Sociales de Classe C», «Parts Sociales de Classe D», «Parts Sociales de Classe E», «Parts Sociales de Classe F», «Parts Sociales de Classe G», «Parts Sociales de Classe H», «Parts Sociales de Classe I», «Montant Disponible», «Valeur d'Annulation» et «Comptes Intérimaires» dans la section des définitions des Statuts.

5. Modification de l'article vingt-deux (22) des Statuts afin de réglementer les distributions de dividendes par la Société à son(ses) associé(s).

6. Modification du registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société (chacun un Représentant Autorisé), chacun individuellement, afin de procéder au nom et pour le compte de la Société à l'inscription des modifications ci-dessus dans le registre des associés de la Société.

7. Divers.

III. Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'Associé Unique décide de (i) désigner les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales existantes émises et en circulation de la Société ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) par part sociale en tant que Parts Sociales Ordinaires, (ii) créer neuf (9) nouvelles classes de parts sociales, à savoir les Parts Sociales de Classe A, les Parts Sociales de Classe B, les Parts Sociales de Classe C, les Parts Sociales de Classe D, les Parts Sociales de Classe E, les Parts Sociales de Classe F, les Parts Sociales de Classe G, les Parts Sociales de Classe H et les Parts Sociales de Classe I, et (iii) d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de quatre mille cinq cents Euros (EUR 4.500,-) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-), représenté par douze mille cinq cent (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) par part sociale à dix-sept mille Euros (EUR 17.000,-) par l'émission de cinq cent (500) nouvelles Parts Sociales de Classe A, cinq cent (500) nouvelles Parts Sociales de Classe B, cinq cent (500) nouvelles Parts Sociales de Classe C, cinq cent (500) nouvelles Parts Sociales de Classe D, cinq cent (500) nouvelles Parts Sociales de Classe E, cinq cent (500) nouvelles Parts Sociales de Classe F, cinq cent (500) nouvelles Parts Sociales de Classe G, cinq cent (500) nouvelles Parts Sociales de Classe H et cinq cent (500) nouvelles Parts Sociales de Classe I, toutes ces parts sociales ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) par part sociale, et ces parts sociales ayant les mêmes droits et obligations tels que prévus dans les Statuts modifiés tels qu'adoptés à la Troisième Résolution et à la Cinquième Résolution ci-dessous.

Deuxième résolution:

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante ainsi que la libération intégrale de l'augmentation du capital comme suit:

Souscription - Libération

L'Associé Unique déclare par la présente qu'il souscrit à cinq cent (500) nouvelles Parts Sociales de Classe A, cinq cent (500) nouvelles Parts Sociales de Classe B, cinq cent (500) nouvelles Parts Sociales de Classe C, cinq cent (500) nouvelles Parts Sociales de Classe D, cinq cent (500) nouvelles Parts Sociales de Classe E, cinq cent (500) nouvelles Parts Sociales de Classe F, cinq cent (500) nouvelles Parts Sociales de Classe G, cinq cent (500) nouvelles Parts Sociales de Classe H et cinq cent (500) nouvelles Parts Sociales de Classe I, toutes ces parts sociales ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) par part sociale, et libère intégralement ces parts sociales par un apport en nature consistant en douze (12) parts sociales qu'il détient dans le capital social de Tidalwave Corporation B.V. (les Parts Sociales), une société à responsabilité limitée (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid) constituée selon les lois des Pays-Bas, immatriculée auprès du registre des sociétés d'Amsterdam sous le numéro 24323842, ayant son siège social à Naritaweg 165, Telestone 8, 1043 BW Amsterdam, Pays-Bas (Tidalwave BV), ces Parts Sociales ayant une valeur marchande totale d'un montant de deux millions deux cent quatre-vingts mille Euros (EUR 2.280.000,-).

L'apport en nature des Parts Sociales de l'Associé Unique à la Société sera alloué comme suit:

- (i) un montant de quatre mille cinq cents Euros (EUR 4.500,-) au compte du capital social nominal de la Société;
- (ii) le surplus d'un montant de deux millions sept cent soixante-quinze mille cinq cents Euros (EUR 2.275.500,-) au compte de la réserve prime d'émission de la Société.

L'évaluation de l'apport en nature des Parts Sociales est documentée au notaire soussigné par un certificat émis à la date des présentes par la gérance de l'Associé Unique et pris en considération et approuvé par la gérance de la Société. Il résulte de ce certificat que, à la date dudit certificat:

- l'Associé Unique est le propriétaire légal et économique des Parts Sociales;
- les Parts Sociales sont entièrement libérées et l'Associé Unique est le seul titulaire des Parts Sociales et possède le droit d'en disposer;
- fondée sur les principes comptables généralement acceptés, la valeur marchande des Parts Sociales apportées à la Société est, à la date des présentes, sur base des documents justificatifs en annexe, d'au moins deux millions deux cent quatre-vingts mille Euros (EUR 2.280.000,-);
- sous réserve d'un droit de sûreté (le Droit de Sûreté) sur les Parts Sociales au profit de HSH Nordbank AG, une société anonyme (Aktiengesellschaft) existant sous les lois allemandes, ayant son siège social à Hambourg (Allemagne), immatriculée auprès du registre de commerce du tribunal (Amtsgericht) de Hambourg (Allemagne) sous le numéro HRB 87366, conformément à la loi applicable et aux statuts de Tidalwave BV, les Parts Sociales sont librement cessibles par l'Associé Unique à la Société;
- sous réserve du Droit de Sûreté, aucune des Parts Sociales n'est grevée d'aucun nantissement ou usufruit, il n'existe aucun droit d'acquérir tout nantissement ou usufruit sur les Parts Sociales et aucune des Parts Sociales n'est sujette à aucune saisie;
- sous réserve du Droit de Sûreté, il n'existe aucun droit de préemption ni aucun autre droit en vertu duquel une personne pourrait être autorisée à demander qu'une ou plusieurs Parts Sociales lui soit cédée;
- à ou précédemment à la date des présentes, HSH Nordbank AG a autorisé l'Associé Unique à transférer les Parts Sociales à la Société;
- toutes les formalités requises aux Pays-Bas pour la cession de la propriété légale et économique des Parts Sociales à la Société ont été ou seront accomplies par l'Associé Unique immédiatement suivant réception d'une copie certifiée de l'acte notarié documentant l'apport des Parts Sociales par l'Associé Unique à la Société.

Troisième résolution:

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'Associé Unique décide de modifier l'article six (6) des Statuts afin de refléter les modifications ci-dessus, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6. Capital Social.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à dix-sept mille Euros (EUR 17.000,-), représenté par douze mille cinq cent (12.500) Parts Sociales Ordinaires, cinq cent (500) Parts Sociales de Classe A, cinq cent (500) Parts Sociales de Classe B, cinq cent (500) Parts Sociales de Classe C, cinq cent (500) Parts Sociales de Classe D, cinq cent (500) Parts Sociales de Classe E, cinq cent (500) Parts Sociales de Classe F, cinq cent (500) Parts Sociales de Classe G, cinq cent (500) Parts Sociales de Classe H et cinq cent (500) Parts Sociales de Classe I, toutes ces Parts Sociales ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune.

En plus du capital social émis, il peut être créé un compte de prime sur lequel seront versées toutes primes payées sur une Part Sociale en plus de sa valeur nominale. Le montant du compte de prime peut être utilisé pour effectuer des paiements de Parts Sociales que la Société peut racheter à ses Associés, pour épurer toute perte nette réalisée, pour procéder à des distributions aux Associés sous la forme de dividendes ou pour allouer des fonds à la réserve légale.

Sous réserve de cet article 6, la Société peut racheter ses propres Parts Sociales (à l'exception toutefois des Parts Sociales Ordinaires qui ne sont pas rachetables) à condition que les Parts Sociales rachetées soient immédiatement annulées et le capital social souscrit de la Société réduit en conséquence par une résolution adoptée par l'Assemblée Générale de la manière requise pour la modification des Statuts, tel que prévu à l'article 11 ci-dessous. Dans ce cas, les

règles de priorité et les proportions prévues dans le présent article et à l'article 22 pour la distribution de dividendes s'appliqueront en conséquence.

Pour éviter tout doute, la priorité suivante s'appliquera aux rachats de Parts Sociales:

(i) aucune Part Sociale de Classe A ne peut être rachetée par la Société tant que la/les Part(s) Sociale(s) de Classe B existe(nt) au moment du rachat;

(ii) aucune Part Sociale de Classe B ne peut être rachetée par la Société tant que la/les Part(s) Sociale(s) de Classe C existe(nt) au moment du rachat;

(iii) aucune Part Sociale de Classe C ne peut être rachetée par la Société tant que la/les Part(s) Sociale(s) de Classe D existe(nt) au moment du rachat;

(iv) aucune Part Sociale de Classe D ne peut être rachetée par la Société tant que la/les Part(s) Sociale(s) de Classe E existe(nt) au moment du rachat;

(v) aucune Part Sociale de Classe E ne peut être rachetée par la Société tant que la/les Part(s) Sociale(s) de Classe F existe(nt) au moment du rachat;

(vi) aucune Part Sociale de Classe F ne peut être rachetée par la Société tant que la/les Part(s) Sociale(s) de Classe G existe(nt) au moment du rachat;

(vii) aucune Part Sociale de Classe G ne peut être rachetée par la Société tant que la/les Part(s) Sociale(s) de Classe H existe(nt) au moment du rachat; et

(viii) aucune Part Sociale de Classe H ne peut être rachetée par la Société tant que la/les Part(s) Sociale(s) de Classe I existe(nt) au moment du rachat.

La contrepartie payable par la Société (Valeur d'Annulation) sera déterminée conformément aux dispositions de cet article 6.

Le capital social de la Société peut être diminué par voie d'annulation des Parts Sociales d'une ou plusieurs classes dans leur entièreté, par le rachat et l'annulation de toutes les Parts Sociales émises dans la classe concernée. Dans le cas de rachats ou d'annulations de Parts Sociales, de tels rachats et annulations de Parts Sociales devront être faits dans l'ordre alphabétique inversé (en commençant par la/les Part(s) Sociale(s) de Classe I).

Dans le cas d'une réduction du capital social par le rachat et l'annulation de Parts Sociales, dans l'ordre mentionné ci-dessus, les détenteur(s) de Parts Sociales de la Classe rachetées ou annulées auront droit au paiement d'une portion du Montant Disponible, au prorata de leur détention dans cette Classe de Parts Sociales rachetées ou annulées, déterminé par le Conseil et approuvé par l'Assemblée Générale. Les détenteurs de Parts Sociales de la Classe de Parts Sociales rachetées et annulées doivent recevoir un montant égal à la Valeur d'Annulation par Part Sociale pour chaque Part Sociale détenue par eux et rachetée ou annulée. La Valeur d'Annulation par Part Sociale sera calculée en divisant le Montant Disponible par le nombre de Parts Sociales émises dans la Classe de Parts Sociales à être rachetées et annulées.

Le Montant Disponible sera déterminé par le Conseil et approuvé par l'Assemblée Générale sur la base de Comptes Intérimaires.

Le Montant Disponible applicable à la Classe de Parts Sociales concernée est calculé à la date du rachat et de l'annulation des Parts Sociales, sauf décision contraire de l'Assemblée Générale, adoptant leur résolution conformément aux conditions de quorum et de majorité définies par les Statuts ou, le cas échéant, par la Loi pour toute modification des Statuts.

A compter du rachat et de l'annulation des Parts Sociales de la Classe concernée, la Valeur d'Annulation par Part Sociale sera due et payable par la Société.»

Quatrième résolution:

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'Associé Unique décide de modifier l'article un (1) des Statuts afin, entre autres, d'insérer une définition de «Parts Sociales Ordinaires», «Parts Sociales de Classe A», «Parts Sociales de Classe B», «Parts Sociales de Classe C», «Parts Sociales de Classe D», «Parts Sociales de Classe E», «Parts Sociales de Classe F», «Parts Sociales de Classe G», «Parts Sociales de Classe H», «Parts Sociales de Classe I», «Montant Disponible», «Valeur d'Annulation» et «Comptes Intérimaires» dans la section des définitions des Statuts qui aura la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}. Définitions.** Dans l'interprétation des présents statuts, à moins que le contexte ne l'indique autrement, les termes suivants auront la signification suivante:

Assemblée Générale	signifie l'assemblée générale des Associés.
Associés	signifie les personnes inscrites dans le registre des associés de la Société en application de l'article 185 de la Loi, en tant que détenteurs des Parts Sociales de temps à autre et Associé signifie n'importe laquelle d'entre elles.
Associé Unique	signifie la seule personne inscrite dans le registre des associés de la Société en application de l'article 185 de la Loi en tant que seul détenteur des Parts Sociales de temps à autre.
Comptes Intérimaires	signifie les comptes intérimaires de la Société établis au maximum huit (8) jours avant la date de rachat et d'annulation des classes de Parts Sociales concernées.
Conseil	signifie le conseil de gérance de la Société, si plusieurs Gérants ont été nommés.

Gérants	signifie les personnes nommées en tant que tel par l'Assemblée Générale et Gérant signifie n'importe laquelle d'entre elles.
Gérant Unique	signifie le gérant unique de la Société.
Jour Ouvrable	signifie toute journée (à l'exception du samedi et du dimanche) pendant lesquelles les banques commerciales sont ouvertes à Luxembourg.
Loi	signifie la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée de temps à autre.
Montant Disponible	signifie: (a) les bénéfices nets de la Société (y compris les bénéfices reportés à nouveau) augmenté (b) des réserves distribuables de la Société réduit (c) (i) par toute perte (y compris les pertes reportées à nouveaux), (ii) tout solde des comptes de réserve de la Société qui ne peut pas être distribué conformément à la Loi (ces réserves ayant été constituées conformément aux Statuts et à la Loi), et (iii) de tout montant dû et impayé relatif aux Parts Sociales n'ayant pas été rachetées et annulées.
Parts Sociales	signifie les Parts Sociales Ordinaires, les Parts Sociales de Classe A, les Parts Sociales de Classe B, les Parts Sociales de Classe C, les Parts Sociales de Classe D, les Parts Sociales de Classe E, les Parts Sociales de Classe F, les Parts Sociales de Classe G, les Parts Sociales de Classe H et les Parts Sociales de Classe I, et Part Sociale signifie n'importe laquelle d'entre elles.
Parts Sociales de Classe A	signifie les parts sociales de classe A nominatives dans le capital social de la Société ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune et Part Sociale de Classe A signifie n'importe laquelle d'entre elles.
Parts Sociales de Classe B	signifie les parts sociales de classe B nominatives dans le capital social de la Société ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune et Part Sociale de Classe B signifie n'importe laquelle d'entre elles.
Parts Sociales de Classe C	signifie les parts sociales de classe C nominatives dans le capital social de la Société ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune et Part Sociale de Classe C signifie n'importe laquelle d'entre elles.
Parts Sociales de Classe D	signifie les parts sociales de classe D nominatives dans le capital social de la Société ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune et Part Sociale de Classe D signifie n'importe laquelle d'entre elles.
Parts Sociales de Classe E	signifie les parts sociales de classe E nominatives dans le capital social de la Société ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune et Part Sociale de Classe E signifie n'importe laquelle d'entre elles.
Parts Sociales de Classe F	signifie les parts sociales de classe F nominatives dans le capital social de la Société ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune et Part Sociale de Classe F signifie n'importe laquelle d'entre elles.
Parts Sociales de Classe G	signifie les parts sociales de classe G nominatives dans le capital social de la Société ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune et Part Sociale de Classe G signifie n'importe laquelle d'entre elles.
Parts Sociales de Classe H	signifie les parts sociales de classe H nominatives dans le capital social de la Société ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune et Part Sociale de Classe H signifie n'importe laquelle d'entre elles.
Parts Sociales de Classe I	signifie les parts sociales de classe I nominatives dans le capital social de la Société ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune et Part Sociale de Classe I signifie n'importe laquelle d'entre elles.
Parts Sociales Ordinaires	signifie les parts sociales ordinaires nominatives dans le capital social de la Société ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune et Part Sociale Ordinaire signifie n'importe laquelle d'entre elles.
Président	signifie le président du Conseil de temps à autre.
Résolutions Circulaires des Associés	aura le sens attribué à ce terme à l'article 10.
Société	signifie Tidalwave Holdings II S.à r.l.
Statuts	signifie les statuts de la Société, tels que modifiés de temps à autre.
Valeur d'Annulation	aura le sens attribué à ce terme à l'article 6.

Cinquième résolution:

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'Associé Unique décide de modifier l'article vingt-deux (22) des Statuts afin de réglementer les distributions de dividendes par la Société à ses associés qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 22. Distributions.** Le bénéfice net annuel de la Société est affecté à concurrence d'au moins cinq pour cent (5%) à la formation ou l'alimentation de la réserve requise par la loi. Cette affectation à la réserve légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société tel qu'augmenté ou réduit de temps à autre conformément à l'article 6 ci-dessus, mais sera de nouveau obligatoire dès que la réserve tombe en-dessous d'un dixième (1/10).

A l'issue de l'affectation à la réserve légale, l'Assemblée Générale décide du mode d'affectation du solde du bénéfice net annuel en allouant tout ou partie du solde à la constitution d'une réserve ou d'une provision, en reportant cette somme sur l'exercice social qui suit ou en la distribuant, ainsi que du report à nouveau, des réserves distribuables ou de la prime d'émission à ou aux Associés, chaque Part Sociale conférant les mêmes droits dans le cadre de ces distributions.

Si, au titre d'un exercice, la Société décide de distribuer des dividendes, prélever une somme sur le bénéfice net ou les réserves disponibles résultant des résultats mis en réserve (y compris la prime d'émission), la somme affectée à ce titre sera distribuée selon l'ordre de priorité suivant:

- premièrement, le(s) détenteur(s) des Parts Sociales Ordinaires sont habilités à recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule soixante pour-cent (0,60%) de la valeur nominale des Parts Sociales Ordinaires qu'ils détiennent; ensuite,

- le(s) détenteur(s) de(s) Part(s) Sociale(s) de Classe A est/sont habilité(s) à recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule cinquante-cinq pour-cent (0,55%) de la valeur nominale de la/des Part(s) Sociale(s) de Classe A qu'il(s) détient/détiennent; ensuite,

- le(s) détenteur(s) de(s) Part(s) Sociale(s) de Classe B est/sont habilité(s) à recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule cinquante pourcent (0,50%) de la valeur nominale de la/des Part(s) Sociale(s) de Classe B qu'il(s) détient/détiennent; ensuite,

- le(s) détenteur(s) de(s) Part(s) Sociale(s) de Classe C est/sont habilité(s) à recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule quarante-cinq pour-cent (0,45%) de la valeur nominale de la/des Part(s) Sociale(s) de Classe C qu'il(s) détient/détiennent; ensuite,

- le(s) détenteur(s) de(s) Part(s) Sociale(s) de Classe D est/sont habilité(s) à recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule quarante pourcent (0,40%) de la valeur nominale de la/des Part(s) Sociale(s) de Classe D qu'il(s) détient/détiennent; ensuite,

- le(s) détenteur(s) de(s) Part(s) Sociale(s) de Classe E est/sont habilité(s) à recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule trente-cinq pour-cent (0,35%) de la valeur nominale de la/des Part(s) Sociale(s) de Classe E qu'il(s) détient/détiennent; ensuite,

- le(s) détenteur(s) de(s) Part(s) Sociale(s) de Classe F est/sont habilité(s) à recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule trente pourcent (0,30%) de la valeur nominale de la/des Part(s) Sociale(s) de Classe F qu'il(s) détient/détiennent; ensuite,

- le(s) détenteur(s) de(s) Part(s) Sociale(s) de Classe G est/sont habilité(s) à recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule vingt-cinq pourcent (0,25%) de la valeur nominale de la/des Part(s) Sociale(s) de Classe G qu'il(s) détient/détiennent; ensuite,

- le(s) détenteur(s) de(s) Part(s) Sociale(s) de Classe H est/sont habilité(s) à recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule vingt pour-cent (0,20%) de la valeur nominale de la/des Part(s) Sociale(s) de Classe H qu'il(s) détient/détiennent; et ensuite,

- le(s) détenteur(s) de(s) Part(s) Sociale(s) de Classe I est/sont habilité(s) à recevoir le solde de toute distribution de dividendes.

Dans l'hypothèse où la totalité de la dernière Classe de Parts Sociales en circulation (par ordre alphabétique, c'est-à-dire la/les Part(s) Sociale(s) de Classe I) aurait été annulée suite au remboursement, au rachat ou à un autre titre au moment de la distribution, le solde de toute distribution de dividendes sera affecté à la dernière Classe de Parts Sociales en circulation qui précède dans l'ordre inverse à l'ordre alphabétique (par exemple: initialement la/les Part(s) Sociale(s) de Classe H).

Sous réserve des conditions (le cas échéant) prescrites par la Loi et conformément aux dispositions qui précèdent, des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment dans les conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil ou, le cas échéant, par l'Associé Unique;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (y compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social pour lequel les comptes annuels ont été préparés, le cas échéant, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduits des pertes reportées et de sommes à allouer à la réserve légale;

(iii) le réviseur de la Société, le cas échéant, a établi dans son rapport au Conseil ou, le cas échéant, à l'Associé Unique, que les points (i) et (ii) ci-dessus ont été observés;

(iv) la décision de distribuer des acomptes sur dividendes doit être prise par les Associés ou par le Conseil, ou le cas échéant, par le Gérant Unique, dans les deux (2) mois suivants la date des comptes intérimaires;

(v) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés en tenant compte des actifs de la Société; et

(vi) si des dividendes intérimaires excédant les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social ont été versés, les Associés devront alors rembourser l'excédant à la Société.»

Sixième résolution:

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout Représentant Autorisé, chacun individuellement, afin de procéder au nom et pour le compte de la Société à l'inscription des modifications ci-dessus dans le registre des associés de la Société.

Estimation des frais

Les frais, coûts, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte sont estimés à deux mille sept cents euros (EUR 2.700,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite au mandataire de la partie comparante, connue du notaire par son nom, prénom, état civil et demeure, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: S. LECOMTE, D. KOLBACH.

Enregistré à Redange/Attert le 22 décembre 2014. Relation: RED/2014/2576. Reçu soixante quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande.

Redange-sur-Attert le 24 décembre 2014.

Référence de publication: 2015005854/620.

(150005500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2015.

A.I.O.F. Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 134.560.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015007604/10.

(150008525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2015.

Bristol-Myers Squibb Luxembourg International S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 89.590.

Suite à l'assemblée générale annuelle des associés de la Société en date du 24 décembre 2014, la décision suivante a été prise:

Renouvellement du mandat du Réviseur d'entreprise à compter du 24 décembre 2014 jusqu'à la prochaine assemblée générale qui se tiendra en 2015:

- Deloitte S.A., société anonyme, ayant son siège social au 560, Rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, en sa qualité de Réviseur d'entreprise de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bristol-Myers Squibb Luxembourg International S.C.A.

Patrick van Denzen

Référence de publication: 2015006967/16.

(150007529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2015.

Lotsa Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 108.068.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and fourteen, on the thirtieth day of the month of December;
Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

APPEARED:

The private limited company by shares "LWM CORPORATE SERVICES LIMITED", established and having its registered office at 401 Jardine House, 1 Connaught Place, Central (Hong Kong), registered with the Companies Registry of Hong Kong under number 1260125,

here represented by Mr. Eric LECLERC, employee, residing professionally in L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen, (the "Proxy-holder"), by virtue of a proxy given under private seal; such proxy, after having been signed "ne varietur" by the Proxyholder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, represented as said before, declares and requests the officiating notary to act:

1) That the public limited company ("société anonyme") "LOTSA HOLDING S.A.", established and having its registered office in L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau, registered with the Trade and Companies Registry of Luxembourg, section B, under the number 108068, (the "Company"), has incorporated pursuant to a deed of Me Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg), on May 13, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1051 of October 18, 2005,

and that the articles of association (the "Articles") have not been amended since;

2) That the corporate capital is set at one hundred thousand Euros (100,000.-EUR), divided into ten thousand (10,000) shares with a nominal value of ten Euros (10.- EUR) each, fully paid-up;

3) That the appearing party, represented as said before, has successively become the owner of all the shares of the Company (the "Sole Shareholder");

4) That the Sole Shareholder declares to have full knowledge of the Articles and the financial standing of the Company;

5) That the Sole Shareholder of the Company declares explicitly, the winding-up of the Company and the start of the liquidation process, with effect on today's date;

6) That the Sole Shareholder appoints itself as liquidator of the Company, and acting in this capacity, it has full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so to bring into effect the purposes of this deed;

7) That the Sole Shareholder, in its capacity as liquidator of the Company, requests the notary to authenticate its declaration that all the liabilities of the Company have been paid or duly provisioned and that the liabilities in relation of the close down of the liquidation have been duly provisioned; furthermore declares the liquidator that with respect to eventual liabilities of the Company presently unknown, and that remain unpaid, it irrevocably undertakes to pay all such eventual liabilities and that as a consequence of the above all the liabilities of the Company are paid;

8) That the Sole Shareholder declares that it takes over all the assets of the Company, and that it will assume any existing debts of the Company pursuant to point 7);

9) That the Sole Shareholder declares formally withdraw the appointment of an auditor to the liquidation;

10) That the Sole Shareholder declares that the liquidation of the Company is closed and that any registers of the Company recording the issuance of shares or any other securities shall be cancelled;

11) That full and entire discharge is granted to the board of directors and statutory auditor for the performance of their assignment.

12) That the books and documents of the Company will be kept for a period of five years at least at the former registered office of the Company in L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Howald, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the Proxy-holder, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said Proxy-holder has signed with Us the notary the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le trentième jour du mois de décembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

La private limited company by shares "LWM CORPORATE SERVICES LIMITED", établie et ayant son siège social au 401 Jardine House, 1 Connaught Place, Central, (Hong Kong), inscrite au Companies Registry de Hong Kong sous le numéro 1260125,

ici représentée par Monsieur Eric LECLERC, employé, demeurant professionnellement à L-2370 Howald, 4, rue Pernelchen, (le "Mandataire"), en vertu de d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le Mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare et requiert le notaire instrumentant d'acter:

1) Que la société anonyme "LOTSA HOLDING S.A.", établie et ayant son siège social à L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 108068, (la "Société"), a été originairement constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg), le 13 mai 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1051 du 18 octobre 2005,

et que les statuts (les "Statuts") n'ont plus été modifiés depuis lors;

2) Que le capital social est fixé à cent mille euros (100.000,- EUR), divisé en dix mille (10.000) actions avec une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune, entièrement libérées;

3) Que la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, est devenue successivement propriétaire de toutes les actions de la Société (l'"Actionnaire Unique");

4) Que l'Actionnaire Unique déclare avoir parfaite connaissance des Statuts et de la situation financière de la Société;

5) Que l'Actionnaire Unique prononce explicitement la dissolution de la Société et sa mise en liquidation, avec effet en date de ce jour;

6) Que l'Actionnaire Unique se désigne comme liquidateur de la Société, et agissant en cette qualité, il aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte;

7) Que l'Actionnaire Unique, dans sa qualité de liquidateur, requiert le notaire d'acter qu'il déclare que tout le passif de la Société est réglé ou provisionné et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment couvert; en outre il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus, et donc non payés, il assume l'obligation irrévocable de payer ce passif éventuel et qu'en conséquence de ce qui précède tout le passif de la Société est réglé;

8) Que l'Actionnaire Unique déclare qu'il reprend tout l'actif de la Société et qu'il s'engagera à régler tout le passif de la Société indiqué au point 7);

9) Que l'Actionnaire Unique déclare formellement renoncer à la nomination d'un commissaire à la liquidation;

10) Que l'Actionnaire Unique déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission d'actions ou de tous autres valeurs seront annulés;

11) Que décharge pleine et entière est donnée au conseil d'administration et au commissaire pour l'exécution de leur mandat;

12) Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins à Luxembourg à l'ancien siège social de la Société à L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Howald, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au Mandataire, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit Mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: E. LECLERC, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 06 janvier 2015. 2LAC/2015/344. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 13 janvier 2015.

Référence de publication: 2015006505/110.

(150007312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2015.

Posal S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 34.954.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille quatorze, le dix-huit décembre,

Par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu

Madame Georgette BETTI, née le 25 novembre 1920 à Paris (France), demeurant au 3, rue Colette, F-94100 Saint-Maur-des-Fossés,

ici représentée par Monsieur Loïc MARION, employé privé, L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 15 décembre 2014.

Laquelle procuration restera, après avoir été paraphée ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, annexée aux présentes pour être soumise avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus et représentant l'intégralité du capital souscrit, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

1° La comparante est l'actionnaire unique de la société anonyme «POSAL S.A.», ayant son siège social à L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 34.954, constituée suivant acte notarié en date du 3 août 1990, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 93 du 28 février 1991 (la «Société») et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié du 13 décembre 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 110 du 4 mars 1996.

2° Le capital social de la Société est fixé à un million six mille cent soixante-trois euros cinquante-et-un cents (EUR 1.006.163,51) représenté par six mille six cents (6.600) actions sans désignation de valeur nominale.

3° Par la présente, Madame Georgette BETTI, prénommée, en sa qualité d'actionnaire unique prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et sa mise en liquidation. Elle assume la fonction de liquidateur.

4° En cette qualité, l'actionnaire unique déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de la Société a été payé ou provisionné, que l'actionnaire unique est investi de tout l'actif et qu'il s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; par conséquent la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

5° L'universalité des éléments actifs et passifs, sans aucune restriction ni limitation, du patrimoine de la Société sont considérés transférés à leur valeur comptable à l'actionnaire unique à la date d'aujourd'hui. Le transfert de l'universalité des éléments actifs et passifs de la Société sera réalisé en contrepartie de l'annulation des actions détenues par l'actionnaire unique dans la Société.

6° Tous droits et obligations de la Société vis-à-vis des tiers seront pris en charge par l'actionnaire unique.

7° Le liquidateur et actionnaire unique a parfaitement connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.

8° Les comptes de la Société relatifs aux exercices sociaux passés sont approuvés à la date de la présente assemblée et le liquidateur et actionnaire unique prend note des comptes de liquidation de la Société et par la présente approuve ces comptes. Le liquidateur et actionnaire unique renonce à l'examen des comptes de liquidation et à l'établissement d'un rapport par un commissaire à la liquidation.

9° Décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire pour l'exécution de leurs mandats.

10° Les livres et documents de la Société seront conservés pendant la durée de cinq (5) ans au siège social de la Société dissoute.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. MARION et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 décembre 2014. LAC / 2014 / 61707. Reçu soixante-quinze euros € 75,-.

Le Receveur (signé): THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 9 janvier 2015.

Référence de publication: 2015005690/53.

(150005780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2015.

Rock Ridge RE 22, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 130.653.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and fourteen, on the thirtieth of December.

Before us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Exequitive Partners S.A., a public limited liability company (société anonyme), incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luembourg, aving its registered office at 48, Boulevard, Grand-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce of Companies under the number B 174.367 (the “ Sole Shareholder”) here represented by Mr. Gianpiero SADDI, employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on December 20, 2014, which proxy after signature “ne varietur” by the authorised representative of the appearing party and the undersigned notary, the power of attorney will remain attached to this deed to be registered with it,

Which appearing person, has requested the notary to state as follows:

- That the société à responsabilité limitée Rock Ridge RE 22 S.à r.l., a private limited liability company incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with registered office at 22, Grand Rue, L-1660 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 130653, hereafter named the «Company», has been incorporated by a deed of Maitre Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, on 28 June 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number C 2063 on 21 September 2007.

- That the share capital of the Company is established at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500), represented by five hundred (500) ordinary shares shares in registered form, having a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

- That the Company is a Sole Shareholder company;

- That the Company’s activities have ceased;

- That the Sole Shareholder decides to proceed to the anticipatory and immediate dissolution of the Company;

- In that respect, the here represented Sole Shareholder appoints himself as liquidator of the Company and acting in this capacity requests the notary to authentify his declaration (i) that all the liabilities of the Company have been paid and (ii) that the liabilities in relation of the close down of the liquidation have been duly provisioned pursuant to a liquidation report attached to the present deed; furthermore he declares that with respect to eventual liabilities of the Company presently unknown that remain unpaid, he irrevocably undertakes to pay all such eventual liabilities; that as a consequence of the above all the liabilities of the Company are paid;

- That the remaining net assets have been paid to the Sole Shareholder;

- The declarations of the liquidator have been verified, pursuant to a report that remains attached as appendix, by Exequitive Management S.à r.l., with registered office at 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, registered with the Luxembourg company and trade register under number B 174568 acting as «Auditor to the Liquidation»;

- That the liquidation of the Company is done and finalised;

- That full discharge is granted to the Company’s sole manager and to the Auditor to the Liquidation for their respective duties;

- That all books and documents of the Company shall be kept for the legal duration of five years at the Company’s former registered office in Luxembourg.

The bearer of a copy of the present deed shall be granted all necessary powers regarding legal publications and registration.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of the presents.

The document having been read in the language of the person appearing, all of whom are known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the translation in french / Suit la traduction française

L’an deux mil quatorze, le trente décembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

Exequitive Partners S.A, une société anonyme, constitué et régie sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 48, Boulevard, Grand-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 174.367 (l'«Associé Unique»)

ici représenté par Monsieur Gianpiero SADDI, employé, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 29 décembre 2014 donnée à Luxembourg, laquelle procuration reste jointe au présent acte.

Lequel comparant, représenté comme il est dit, a exposé au notaire et l'a prié d'acter ce qui suit:

- Que la Société à responsabilité limitée Rock Ridge RE 22 S.à r.l., enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 130653, établie et ayant son siège social au 22, Grand Rue, L-1660 Luxembourg, ci-après nommée la «Société», a été constituée le 28 juin 2007 aux termes d'un acte reçu par Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg (Grand Duché du Luxembourg), par acte publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C n° 2063 du 21 septembre 2007.

- Que le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cent euros (EUR 12,500), représenté par cinq cent (500) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de vingt-cinq euro (25.- EUR) chacune.

- Que la Société est une société à Associé Unique;

- Que l'activité de la Société a cessé;

- Que l'Associé Unique décide de prononcer la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

- A cet effet, l'Associé Unique, se désigne comme liquidateur de la Société, qu'en cette qualité il requiert le notaire instrumentant d'acter qu'il déclare que (i) tout le passif de la Société est réglé et que (ii) le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment provisionné suivant rapport de liquidation joint en annexe; en outre il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et non payés à l'heure actuelle, il assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel; qu'en conséquence tout le passif de ladite Société est réglé;

- Que l'actif restant a été payé à l'Associé Unique;

- Que les déclarations du liquidateur ont fait l'objet d'une vérification, suivant rapport en annexe, conformément à la loi, par Exequitive Management S.à r.l., ayant son siège social au 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 174568, désigné "Commissaire à la Liquidation" par l'Associé Unique de la Société;

- Que partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;

- Que décharge pleine et entière est donnée au gérant et au Commissaire à la Liquidation de la Société;

- Que les livres et documents de la Société sont conservés pendant cinq ans auprès de l'ancien siège social de la Société au Luxembourg.

Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcriptions, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes pour accomplir toutes les formalités.

DONT ACTE, le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Il est spécifié qu'en cas de divergences avec la version française, le texte anglais fera foi, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite en langue du pays au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. Saddi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 9 janvier 2015. 2LAC/2015/717. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Paul Molling.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2015.

Référence de publication: 2015006677/103.

(150006861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2015.